

Recommandation : 100 députés à l'Assemblée législative Montréal : 14 députés de plus — 11 comtés ruraux de moins

QUEBEC. — Un total de 100 comtés au lieu de 95, la disparition de onze comtés ruraux et l'addition de seize circonscriptions urbaines, dont quatorze dans la région de Montréal métropolitaine, telle est une des conclusions pratiques du rapport préparé par le comité d'experts chargés d'étudier la redistribution électorale.

Le rapport déposé, hier, à la Législature, par le premier ministre, est intitulé "Etude préliminaire à la révision de la carte électorale de la province de Québec".

Le comité d'experts, créé en vertu d'un arrêté ministériel, le 14 décembre dernier, se compose de MM. Fernand Grenier, géographe; Jean Hamelin, historien; Vincent Lemieux, sociologue; Yves Martin, démographe, tous quatre de l'université Laval; André Raynault, économiste, de l'université de Montréal; et Harold M. Angell, sociologue, de l'université McGill.

Egalité de la représentation

Le rapport souligne que le principe fondamental de l'établissement de la carte électorale doit être d'assurer l'égalité de la représentation de la population au sein de l'Assemblée législative.

On signale que "malgré de profondes transformations dans la répartition de la population depuis cette date, la carte électorale de la province n'a jamais été complètement revue

après 1853. On a seulement, de temps à autre, fait quelques rajustements, en vue de corriger certains défauts les plus manifestes de la carte".

Les experts ont constaté des inégalités très fortement marquées dans la représentation à l'Assemblée législative. Par exemple, la zone métropolitaine de Montréal est nettement sous-représentée: la population de l'île de Montréal, de l'île Jésus et du comté de Chambly forme environ 38 p.c. de la population totale de la province, mais on ne relève dans ces secteurs que 16 p.c. des circonscriptions électorales. En revanche, certains secteurs de la province sont sur-représentés; c'est le cas, en particulier, de la région entourant la zone métropolitaine de Montréal.

Cette région, qu'on appelle la région économique de Montréal, et qui ne comprend pas la zone métropolitaine, est jalonnée, en gros, par les villes de Sorel, Drummondville, Acton Vale, Cowansville, la frontière américaine, et s'étend dans le nord jusqu'à Mont-Laurier, englobant Lachute, St-Jérôme, Joliette, L'Assomption etc.

Cette délimitation de la région économique de Montréal est très importante parce que dans cette seule partie de la province, les experts proposent l'élimination de six comtés ruraux. Cette région comprend des comtés peu peuplés comme Bagot, qui représente M. Daniel Johnson, Brome, Huntington, Itherville, Wolfe, Yamaska, Montcalm, etc.

Du principe de l'égalité de la représentation, découle la nécessité d'adopter une norme moyenne devant correspondre au nombre de personnes représentées par chacun des membres de l'Assemblée législative. Cette norme moyenne s'établit facilement en faisant le rapport entre le volume total de la population et le nombre de sièges à l'Assemblée.

Le rapport poursuit: "En raison de l'impossibilité pratique de découper le territoire très strictement en fonction de cette norme moyenne, il y a lieu de prévoir un écart de 25 p.c. de part et d'autre de la moyenne."

A) On accepterait un écart supérieur à la moyenne généralement quand il s'agit de zones agglomérées, où la population est plus homogène, où les communications entre électeurs et élus sont plus faciles, et où, surtout, le député n'a pas à assumer les tâches qu'impose, ailleurs, l'existence d'une grande diversité d'administrations locales;

B) La représentation moyenne pourra être inférieure à la norme fixée dans les secteurs où la population est plus dispersée.

"La procédure décrite plus haut implique que soit déterminé au préalable le nombre des circonscriptions à découper à l'intérieur du territoire de la province. Le comité soumet qu'il ne serait pas souhaitable de dépasser le chiffre de cent circonscriptions électorales ou de cent sièges à l'Assemblée législative. Notons d'ailleurs que la simple addition d'un cer-

tain nombre de circonscriptions dans les grandes agglomérations (essentiellement, dans la zone métropolitaine de Montréal), sans modification du nombre des circonscriptions situées dans les autres secteurs du territoire, ne corrigerait pas le défaut fondamental de la carte électorale actuelle: l'inégalité de la représentation.

"La circonscription électorale est une unité territoriale de représentation; en tant que telle, il s'agit d'un ensemble défini d'électeurs et de citoyens. Pour assurer une véritable représentation de la population, il faut concevoir les circonscriptions électorales comme correspondant soit à des milieux homogènes soit à des milieux socialement et économiquement intégrés — dans les limites définies par la norme fixée du point de vue de la représentation de la population.

"Le travail de délimitation des circonscriptions électorales concrètes constituera l'étape décisive de la révision de la carte électorale. Cette tâche difficile, qui exigera de minutieuses études, devrait être confiée à un organisme indépendant, disposant du temps et des moyens nécessaires pour la mener à bien".

Se basant sur les critères et principes énumérés plus haut, le comité a conclu que le nombre des sièges devrait être

Voir page 2: Recommandation

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LIII — NO 21

MONTREAL, VENDREDI, 26 JANVIER 1962

Montréal: le rôle d'évaluation sera gelé si Québec y consent

Par Jean-Marc Laliberté

Si la Législature provinciale se rend aux vœux de l'administration de Montréal, le Conseil municipal aura le pouvoir de geler le nouveau rôle d'évaluation déposé le 1er décembre dernier et comportant une hausse générale de l'évaluation de 13 à 14 p.c.

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saul-

nier a expliqué hier que l'administration soumettra au Conseil, lors de la prochaine assemblée de celui-ci le 30 janvier, de nouveaux amendements à la charte concernant le rôle d'évaluation et l'Estimateur de la Cité.

Une disposition de ces amendements demande de donner au Conseil le pou-

voir de geler le dernier rôle et d'appliquer le rôle précédent durant l'année fiscale 1962-63.

D'autres dispositions relatives à l'Estimateur demandent d'autoriser le Conseil à décrire par règlement de quelle manière l'estimateur doit procéder à l'évaluation des propriétés pour atteindre, conformément à la loi, la valeur réelle.

M. Saulnier a expliqué que les dispositions actuelles de la charte laissent à l'évaluateur seul le soin de décider comment il procédera pour établir la valeur des propriétés.

"Nous croyons, a dit M. Saulnier, qu'il appartient aux représentants des contribuables de décider comment l'Estimateur de la Cité doit procéder pour ré-

parer le rôle d'évaluation. Ainsi nous pourrions exiger que toutes les propriétés soient visitées à intervalles réguliers et peut-être pourrions-nous venir au rôle annuel au lieu du rôle triennal".

M. Saulnier a dit que si au cours de l'année on peut trouver la formule pouvant permettre la préparation d'un rôle annuel, la ville de Montréal, dans son bill suivant, demandera l'abolition du rôle triennal.

Le nouveau rôle d'évaluation qui a été déposé le 1er décembre dernier a soulevé à Montréal un grand nombre de protestations.

Même les administrateurs municipaux, MM. Lucien Saulnier et le maire Jean Drapeau, ont expri-

mé leur opinion à l'effet que le nouveau rôle comportait des injustices pour un grand nombre de citoyens.

L'administration avait promis que les taxes ne seraient pas haussées. Même en réduisant le taux de la taxe foncière proportionnellement à l'augmentation du rôle, MM. Saulnier et Drapeau ont admis que bon nombre de contribuables verraient leurs factures majorées du fait que leurs propriétés avaient subi des hausses supérieures à la moyenne de 13 p.c.

Il semble que l'administration a tenté de trouver une formule qui aurait rendu justice à tous les contribuables mais elle en est venue à la conclusion qu'une seule mesure pouvait être acceptable: le gel du rôle.



LA REDISTRIBUTION

Johnson, peu disposé à la collaboration

QUEBEC. (par M. T.) — L'opposition ne semble pas désireuse de collaborer avec le gouvernement dans la lourde tâche que représente la redistribution de la carte électorale.

M. Daniel Johnson s'est montré réticent à ce sujet, hier, alors que le premier ministre a déposé à la Législature le rapport des experts sur le remaniement de la carte électorale.

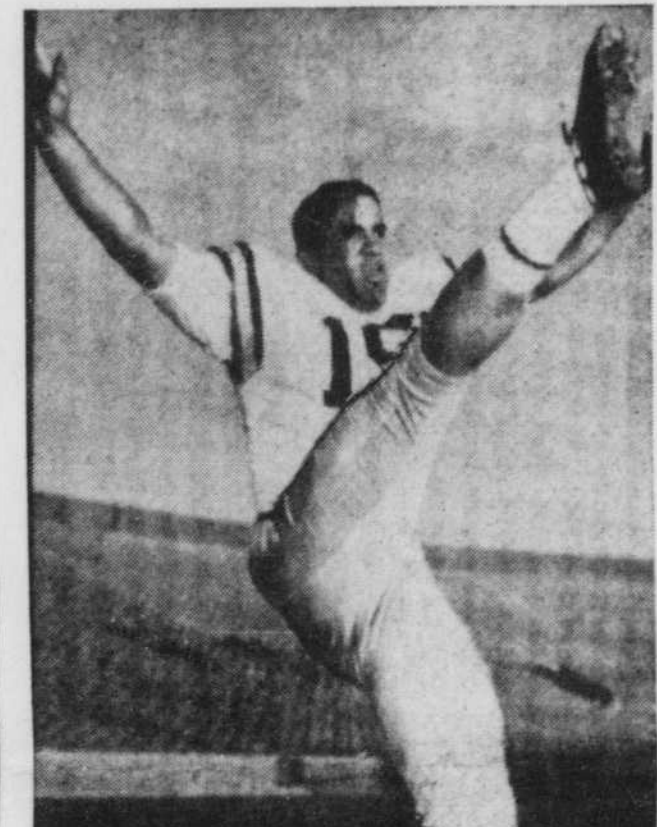
M. Jean Lesage a tenu à déclarer: "Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, nous formerons un comité parlementaire pour étudier la redistribution. Chaque député sera libre. Moi-même, je ne ferai pas partie de ce comité, ni de celui de la refonte de la loi électorale. Le document contient des exemples et des renseignements qui seront très utiles aux députés".

M. Johnson: "Je demanderais au gouvernement de laisser aux députés le temps de digérer ce rapport avant de faire quoi que ce soit. Je remarque que deux des six experts (le chef de l'opposition faisait ici allusion à MM. Vincent Levesque, de l'Université Laval, et Harold M. Angell, de l'Université McGill) ont déjà préparé des travaux en ce sens pour la Fédération libérale..."

Voir page 2: Johnson

Montréal veut réduire la Corporation de Montréal Métropolitain au rang de l'ancienne commission métropolitaine

(lire en page 3)



A L'ABRI DES QUERELLES RACIALES

Le Noir Stephens a préféré les Alouettes

Le Noir Sandy Stephens, quart-arrière étoile du football américain, orgueil du Minnesota, vient de signer son contrat avec les Alouettes de Montréal. Voici quelques-unes des réponses de Stephens aux avides questions de journalistes.

M. Stephens, pourquoi Montréal au lieu de Détroit et New-York où des offres fantastiques vous ont été faites?

— Parce qu'on me garantit mon avenir, une fois ma carrière terminée, parce qu'aussi, les conditions de vie à Montréal, dans ma situation, semblent m'apporter les garanties d'un meilleur sort!

— Qu'entendez-vous par meilleures conditions de vie... meilleur sort?

— Ce que Jackie Robinson lui-même, ancienne étoile de baseball maintenant au Temple de la Renommée, en pensait: A Montréal, pas de problème racial.

Répondant à M. Johnson, M. Lesage déclare: Sous l'UN, ce sont les compagnies minières qui délimitaient la frontière du Labrador

Comment fixer une frontière?

Par Marcel Thivierge

QUEBEC. — Les experts admettent qu'il est impossible de délimiter la frontière Québec-Terre-Neuve à l'aide de la description vague fournie par le jugement du Conseil privé de Londres, en 1927.

Ce jugement stipule que la ligne de partage des eaux doit servir de frontière. Or, les arpentements n'ont jamais été d'accord à ce sujet. En 1949, deux équipes d'experts du gouvernement fédéral sont revenues du Labrador avec deux interprétations fort différentes de cette fameuse ligne de partage, donc deux frontières différentes.

Aucun gouvernement du Québec, depuis 1927, n'a accepté le jugement du Conseil privé, alors que Terre-Neuve a répliqué par une prise de possession pure et simple du territoire.

Le Québec s'en est toujours tenu pour fins judiciaires, d'enregistrement, de chasse et de pêche, à la frontière déterminée par la loi adoptée, le premier avril 1912, et intitulée "Loi à l'effet d'étendre les frontières de la province de Québec". Cette loi fait partie des Statuts fédéraux (2, George V, chapitre 45) et des Statuts provinciaux (2, George V, chapitre 39). Cette loi, malgré le jugement du Conseil privé, n'a jamais été annulée. Nous la trouvons au chapitre trois des Statuts refondus de 1941.

Dans leur plaidoyer au Conseil privé, les procureurs du Canada, parmi lesquels on remarquait MM. Charles Lantôt et Aimé Geoffrin, ont ainsi déterminé cette frontière: "Une ligne tirée au sud de la

QUÉBEC (DNC). — Sous l'Union nationale, ce sont les compagnies minières qui délimitaient à leur gré la frontière entre le Québec et le Labrador terre-neuve.

Le premier ministre a fait cette déclaration, hier, en réponse à une intervention du chef de l'opposition au sujet de la fameuse frontière.

"C'était une honte, c'était un scandale, a ajouté M. Jean Lesage, de laisser une compagnie exploitante prendre des responsabilités qui appartiennent à des gouvernements".

Au début de la séance, M. Daniel Johnson a invoqué une question de privilège pour demander au premier ministre pourquoi il avait si facilement disposé de sa question, mardi, au sujet de la frontière Québec-Terre-Neuve.

Le premier ministre m'a répondu, a dit M. Johnson, que la question n'était pas urgente. Or, les journaux nous apprennent que le lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve vient de

déclarer dans le discours du trône que la question était réglée.

"C'est faux, a répondu M. Lesage. Ce n'est pas ce que disait le discours du trône".

"Les agences de presse, a riposté M. Johnson, rapportent que le Québec et Terre-Neuve s'étaient entendus pour fixer les bornes. Et hier, le premier ministre disait lors d'une conférence de presse..."

A ce moment, le président de la Chambre est intervenu pour déclarer: "Les règlements ne permettent pas de poser des questions sur des réponses données antérieurement ou sur des déclarations faites en dehors de la Chambre..."

M. Johnson: "Les règlements permettent aux députés de soulever un point de privilège. Je prétends qu'il est malséant pour les membres de cette chambre d'apprendre par les autorités d'une autre province ce que notre gouvernement fait. Et pourtant l'affaire des frontières dans le Labrador est une ques-

tion vitale. Je demande au premier ministre de nous éclairer sur cette question, de nous dire pourquoi mardi il n'a pas voulu répondre".

Voir page 2: Sous l'UN

La veuve du soldat inconnu

C'est par centaines que nos lecteurs, nos amis (et nos adversaires aussi) ont téléphoné hier au DEVOIR pour rigoler un peu avec nous, pour protester, pour s'indigner dans certains cas, ou encore pour exiger des explications. Mais nul n'a pu retracer la veuve du soldat inconnu en faveur de laquelle nous avons eu l'incroyable imprudence d'annoncer une campagne de souscription sous les sages auspices de la Légion Canadienne.

C'est en page 6 que nous avons hardiment proclamé hier l'ouverture de cette souscription, sur trois malheureuses colonnes, dans un cadre dont les bordures noires accentuaient le ridicule de notre impair. Les collectionneurs voudront conserver leur exemplaire, sans doute!

A l'heure où, tous ensemble, nous pensions que ces choses-là n'arrivent qu'une fois par siècle, voici que notre vieille amie de la rue St-Jacques, cette bonne Presse, commettrait un semblable étourderie. A la page 37, dans un cadre de trois colonnes également, il est dit: "L'Armée canadienne a un besoin pressant de chats pour le Congo. Accepterons tout genre d'animaux à tous les bureaux de poste". Et c'était signé: "Ministère de la défense nationale".

Comment cela est-il possible? Comment expliquer une telle erreur? Aux heures de pointe, le personnel du service de la publicité est souvent débordé. Il s'est trouvé quelqu'un pour transcrire le texte de l'annonce distraitalement, texte que les typographes ont recopié, texte que les réviseurs ont révisé... Aucun n'a su voir l'absurdité de cette plaisanterie. D'ici, nous imaginons la tête que fait Carl Dubuc en songeant qu'il a raté celle-là dans son carnet d'adresses.

FÊTE DU JOUR
SAINT POLYCARPE
Les libraires
F. PILON INC.
Papeterie - Dactylographes
Accessoires de bureau

Washington réclame l'expulsion de Cuba

PUNTA-DEL-ESTE, Uruguay. — Les Etats-Unis se sont opposés hier à une divergence d'opinion très nette et ont demandé que les membres de l'Organisation des Etats américains décident d'un blocus économique à l'égard de Cuba.

M. Dean Rusk, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a fait cette demande à la conférence des ministres des affaires étrangères de l'OEA qui étudie à Punta del Este, le problème posé par Cuba. Cette prise de position a été adoptée par les Américains en dépit du bloc dirigé par le Brésil et qui s'oppose à toute sanction immédiate contre le régime de Fidel Castro.

Ce groupement dirigé par le Brésil, qui soutient que Cuba a perdu le droit de faire partie de l'Organisation des Etats américains, a rassemblé huit votes à la conférence. Toute proposition doit recueillir 14 voix pour être obligatoirement applicable aux 21 pays liés par l'Organisation des Etats américains.

Cependant le président de Cuba, M. Osvaldo Dorticos, se prépare à monter à la tribune pour la première fois.

Le plan américain
M. Rusk a proposé le plan suivant pour mettre fin à la "tragédie" cubaine et aux manœuvres du "petit tyran" Castro: 1. Expulser Cuba du service

de défense interaméricain et interrompre un "commerce limité mais significatif" entre Cuba et le reste de l'hémisphère, surtout en ce qui concerne les armes". 2. Reconnaître que Cuba est engagée à l'égard du bloc communiste, et déclarer que le fait qu'il se soit engagé à étendre le communisme dans l'hémisphère est incompatible avec le système de défense interaméricain et constitue un danger pour la paix.

3. Exclure Cuba de toute participation aux organismes du système interaméricain, le conseil de l'OEA étant appelé à mettre en œuvre cette décision. 4. Etablir des moyens de défense contre l'agression indirecte et politique à laquelle se livre Cuba dans l'hémisphère. De plus, MM. Luis Alvarado Garrido, ministre des affaires étrangères du Pérou et Marcos Falcon Briceno, ministre des affaires étrangères du Venezuela, ont tous deux reconnu que Cuba était maintenant l'allié des communistes.

Personne n'a pris la défense de Cuba.

tif: \$400,000; famille et bien-être social, \$11,545,600; finances, \$5,000; instruction publique, \$5,910,000; jeunesse, \$1,311,100; législation, \$70,000; pêcheries, \$111,000; procureur général, \$440,000; revenu, \$48,000; richesses naturelles, \$52,200; santé, \$14,775,000; secrétariat de la province, \$125,000; terres et forêts, \$758,000; transports et communications, \$130,000; travaux publics, \$102,000; voirie, \$22,825; dépenses d'immobilisations (chasse) \$400,000.

Total: \$36,822,225.

C'est le deuxième budget supplémentaire que le gouvernement Lesage présente au cours de l'exercice financier 1961-62. Le premier s'élevait à \$9,901,400.

De plus, la province, pour des dépenses d'immobilisation, a emprunté \$150,000,000. Il lui reste une autre tranche de \$25,000,000 à emprunter. Le budget lui-même, présenté le 14 avril dernier, se chiffrait par \$793,725,844. Si, au total des deux budgets supplémentaires, on ajoute les \$35,000,000 pour les universités et les \$33,000,000 en mandats spéciaux, on obtient un montant global de \$908,249,469.

Voici les détails du budget supplémentaire présenté hier soir:

Affaires municipales: \$38,500; agriculture, \$580,000; conseil exé-

MÉTÉOROLOGIE
Ensoleillé — Plus froid
Min.: 10 - Max.: 25
Gracieuseté de
Shearer Lumber
Co. Ltd.
MONTREAL

LA DEFENSE DE LA LANGUE FRANCAISE

Les meilleurs vœux

Par R. Le Bidois

Les fêtes de Noël et du jour de l'an soulèvent un petit problème de langue (ou de politesse?) qu'il n'est pas trop tard d'examiner, puisque la saison de vœux s'étend, par tradition, jusqu'à la fin de janvier. Pendant longtemps, il fut de règle d'écrire à ses amis des "lettres de bonne année", qui exigeaient quelque effort de style et de gentillesse plus ou moins sincère. Il y a plus de deux siècles, une petite-fille de Mme de Sévigné s'insurgeait déjà contre cet usage: "Il me prend envie de souhaiter toute sorte de guignon à ceux à qui j'écris, pour varier un peu la phrase" (!).

Vint un temps où la paresse, étant ce qu'on sait qu'elle est, ces lettres de bonne année furent remplacées par des cartes de vœux imprimées qui ne laissent plus guère de choix à l'invention ni à la fantaisie. Aujourd'hui, ces souhaits se présentent sous cette forme s'écrivant: MEILLEURS VŒUX. Comment faut-il comprendre le mot meilleurs de cette formule?

On sait que le meilleur, qui apparaît dans la Chanson de Roland, est le comparatif — comparatif synthétique, disent les grammairiens — de bon et équivalent à "plus bon". Prise à la lettre, la formule Meilleurs vœux signifie donc "Vœux plus bons", ou moins mauvais, par exemple que ceux des années précédentes. Ce qui est évidemment absurde et inadmissible, car il est entendu que si l'on prend la peine d'adresser des vœux à quelqu'un, c'est pour lui souhaiter non pas des choses "meilleures", mais "les meilleures choses possibles", c'est-à-dire tout ce qu'il y a de mieux dans le genre!

Entre "meilleur" (comparatif) et "le meilleur" (superlatif), il y a toute la différence qui sépare une qualité supérieure à une autre et à une qualité portée à son plus haut degré. Cette différence capitale est marquée par la présence, dans le second cas, de l'article défini devant l'adjectif: "Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles" (Voltaire); "La raison du plus fort est toujours la meilleure" (La Fontaine). Comme le montre cet exemple, le superlatif est une forme contractée de la forme complète: "le plus fort", "le plus sage", etc.

Un autre cas où plus reprend ses droits, c'est quand il n'est pas immédiatement suivi de bon: "Plus je suis bon citoyen, plus je cherche à enrichir mon pays" (Voltaire). De même, on dit bien: "Plus le vin est bon, plus il coûte cher"; mais, si l'on renverse l'ordre des mots, on dira plutôt: "Plus il est vieux, meilleur il est". Rappelons enfin l'expression plus ou moins bon, dont Jean Guhenno me fournit l'occasion d'un exemple: "Chaque regard au fond du puits et cherchant la clarté dans les ombres, mais il a de plus ou moins bons yeux" (in Figaro du 11 janvier 1962).

Le comparatif et le superlatif posent bien d'autres questions délicates. Ainsi, il serait intéressant de se demander si des adjectifs comme excellent, extrême ou excessif admettent des degrés de comparaison, et si l'on peut parler de choses "très excellentes", d'une dévotion "plus extrême" ou d'un amour "plus excessif". Mais cela nous entraînerait trop loin et il en est des articles de grammaire comme de ces ouvrages dont La Fontaine nous assure que "les plus courts sont toujours les meilleurs".

(Tous droits réservés pour LE MONDE ET LE DEVOIR)

Mais les événements d'Algérie interdisaient évidemment à Rabat et à Tunis d'y coopérer et ont réduit dans une large mesure l'activité de l'O.C.R.S. Celle-ci a néanmoins accompli depuis trois ans un travail considérable pour les populations sahariennes, grâce aux redevances versées par les sociétés pétrolières.

Demain, c'est probablement à une formule semblable que les pays d'Afrique du nord devront s'arrêter s'ils veulent éviter que le Sahara ne devienne un facteur de tension et même de conflits. Ils devront sans doute refaire — au sein d'une union politique maghrébine ou autrement — une quelconque O.C.R.S. Politiquement soumis à Alger, le Sahara algérien devra être sous l'angle économique le bien commun des pays riverains.

J.-M. L.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Fondateur: Henri Bourassa
Directeur: Gérard Filion
Rédacteur en chef: André Laurendeau
Secrétaire de la rédaction: Michel Roy
Directeur adjoint de l'information: Mario Cardinal

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditrice. La Canadian Press est seule autorisée à employer et diffuser les informations publiées dans "Le Devoir". Les droits de reproduction des dépêches exclusives de "Le Devoir" sont réservés.

Tarif des abonnements: Édition quotidienne (un an): \$12.00; Édition hebdomadaire (un an): \$6.00; Édition mensuelle (un an): \$3.00. Abonnement à domicile: \$20.00. Abonnement à l'étranger: \$25.00. Le samedi, service de livraison en supplément. Les abonnements sont payables à l'avance. L'abonnement en numéraire est l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.



Reste à savoir comment mon cabinet va réagir?

lettres au DEVOIR

Oui, des spécialistes!... et pourquoi pas partout?...

Monsieur le rédacteur,

Dans son numéro du 11 janvier dernier, le journal "Le Devoir" présentait le résumé d'un point du discours de l'honorable Frank Connors, membre du Conseil législatif de la province de Québec. Ce discours était prononcé alors que le conseiller législatif secondait l'adresse en réponse au discours du Trône. Un vrai petit chef-d'œuvre!

Monsieur Connors avait affirmé que la province de Québec était "envahie de spécialistes" et qu'elle "manquait de médecins de famille". Pour autant, et ça nous a paru une ambition assez bien fondée, l'honorable Jean Lesage déclarait récemment, alors qu'il faisait part de ses intentions de refaire la valeur du Service civil provincial, que devait être considérée bien plus la compétence que la couleur politique chez un candidat à un poste dans l'administration de la province. Pourtant encore, des économistes comme conseillers du gouvernement! Des agronomes pour guider les progrès de l'agriculture! Des auditeurs au département de l'impôt sur le revenu! Des ingénieurs forestiers pour décider du traitement de nos forêts et de leur avenir! Une carte de compétence pour les gens de métier! Et quoi encore? Et déjà, n'a-t-on pas eu des spécialistes en publicité politique, en création d'une insondable caisse électorale, en distribution de "commissions"?

Des "spécialistes"! Malheureux que nos hommes politiques n'aient pas à se soumettre à des épreuves de compétence, avant de se présenter devant l'électeur! Il y aurait alors plus de spécialistes de la chose publique et moins de quémandeurs de votes qui viennent, dans leur élection, la manne qu'offre l'accès au gouvernement! La population se verrait, dès lors, moins mal renseignée et moins dupée par tant d'affirmations gratuites; elle serait moins farcie de préjugés qui lui sont inculqués par ces gens qui discutent de tout ou de rien sans en connaître l'aboutissement!

Monsieur Connors, la spécialisation, c'est la conséquence du progrès dont elle est à la fois la garantie. Ceci, même en médecine. Elle devrait être plus encouragée en regard de l'administration gouvernementale! Le Québec serait moins en retard et on y parlerait moins de corruption!

Le conseil de Mille-Isles, comme le Collège des médecins de médecine de famille, "il y a trop de spécialistes"! Mais, de quel droit le Collège, — ou même le gouvernement, — empêcherait-il que ce soit des spécialistes en quoi il veut? Alors que tant d'efforts sont faits en vue de l'amélioration de l'éducation, "à tous les niveaux", un homme public ose-t-il déplorer le "vouloir connaître" de tant de médecins? Ne croit-il pas que la santé publique tiendra profit d'une meilleure médecine?

La médecine étatisée? Si elle continue de se vouloir meilleure! Ceci sera créé à brève échéance! Ce contrôle par l'état augmentera-t-il le nombre des médecins de famille? Vraiment? Monsieur Connors. Nous, qui ne sommes pas des spécialistes en la chose publique, nous ne voyons pas, dans cette mesure dont vous menacez la profession, un remède à ce que vous déplorez! En effet, le spectre de l'intervention gouvernementale, — 32% au moins d'un attentat à l'initiative de l'individu dans une profession libérale, — ne fait pas plus hésiter les jeunes à se lancer dans une carrière qui, sans vos semblables, pourrait l'attirer. De moins en moins, ils ont la "grâce" pour se lancer dans le genre de fonctionnarisme que vous annoncez! Avez-vous, si vous avez cru bon de vous en informer, que les inscriptions aux écoles de médecine ont diminué depuis quelques années? Vous êtes-vous demandé pourquoi cette diminution? Nous vous en donnons la réponse: les jeunes écoutent vos menaces et ils ne veulent pas risquer la tutelle de certains solidaires connaisseurs! Ils ne veulent pas devenir des fonctionnaires assujettis à une autorité qui ne voit rien de bon dans la médecine et qui se servira de leur travail pour préparer des

élections ou pour satisfaire, par ses cris, ses subordonnés qui pourraient croire qu'elle ne fait jamais rien de bien! L'écart, entre le chiffre de la population de la province de Québec et le nombre des médecins, est de plus en plus grand. D'ici peu d'années, si on continue de tels jugements sur la médecine, un écart encore plus important aura créé un problème majeur à la santé publique! Vos menaces auront-elles servi le but que, si vous parlez avec la sincérité que devrait avoir un homme d'Etat, se propose votre clairvoyance?

Les "spécialistes", selon monsieur Connors, refusent de répondre aux appels des malades! Le conseiller législatif sait-il combien les hôpitaux sont bondés? Sait-il qui y travaille? Connait-il la tendance actuelle à l'hospitalisation? Croit-il que cette tendance a été créée par le besoin de soins meilleurs? Sait-il bien qu'il n'y a pas tant longtemps on allait à l'hôpital pour y mourir et qu'aujourd'hui on y va pour y guérir? Est-ce lui qui a réalisé cela? Croit-il bien que, tous nous mourrions, même si la médecine s'y objectait? Connait-il réellement la somme de travail quotidien des "spécialistes"? Peut-il prouver que l'indigent ne reçoit pas les soins des "spécialistes"? Sait-il que, sous le long règne de la loi de l'Assistance publique, les "spécialistes" donnaient gratuitement de 25% à 50% de leur travail aux indigents, alors que nos gouvernements faisaient croire que l'Etat les rémunérait? Sait-il, enfin, combien il y a d'heures dans une journée? Croit-il que la médecine connaît la semaine de 40 heures ou une seule session par année? Monsieur Connors déplore le manque de médecins; acceptons que cette pénurie soit vraie. Il en reste, ou bien à prouver qu'il y a des épidémies de morts qui ne devraient pas être, ou encore à admettre que les médecins travaillent! Et pour combler les besoins en soins médicaux d'une population qui crie, à l'exemple de certains politiciens annonceurs de scandales, il serait préférable de créer de l'intérêt vers la médecine. Ce serait là bien meilleure tentative que cette mauvaise critique basée sur des antécédents et que ces menaces de contrôle inopportun qui effraient notre jeunesse étudiante! Si l'on continue pareille discrimination, qui voudra joindre un corps professionnel que l'on fait aussi méprisable lorsque l'on parle des médecins de sa province? Dans un gouvernement, il se trouve quelques bannis... tous étatisés de même?

Aucun organisme, aucun groupement professionnel, aucun gouvernement même, n'a le monopole de l'honnêteté. Pas plus la profession médicale. Il y a, et c'est le très petit nombre, parmi les médecins, des gens qui pourraient être comparés à des politiciens arrivistes et sans scrupules; c'est bien sûr à la justice d'y voir! Mais il faudrait aussi qu'elle voie aux détournements de fonds, aux maîtres-chanteurs et à tous les autres d'une espèce pareille! La population ne s'en trouverait que mieux!... et la médecine aussi! Seulement, même dans votre "enthousiasme", monsieur Connors, n'allez pas exagérer! Informez-vous et n'exhibez pas trop votre parti-pris!

Quand vous "étatiserez" quelque chose, tâchez de faire une bonne "étatisation"! Continuez de penser à la santé publique! Il vous faudra peut-être aussi "étatiser" les plombiers car les pauvres ont aussi besoin de "sanitation", et à moins "qu'a temps double" quand l'égoût crève le soir! Ayez aussi un oeil de compassion sur quelques-uns qui n'ont pas de quoi de suffisant à se mettre sous la dent; il vous faudra peut-être alors aussi "étatiser" l'alimentation ou, au moins, ne plus brûler des milliers de livres de margarine. Ne croyez-vous pas que cette margarine saisie par votre Police aurait bien, (edit!) fallu y ajouter — pour la rendre légale — un peu de teinture rouge ou bien jaune, nourri des gens qui ont encore faim même après que les ont les prouves des de nos administrateurs de la loi! Vous vous souvenez, le "Fou de la Margarine"? C'était dans les Cantons de l'Est; et on s'en est vanté à pleine page de journal! Etatiser, monsieur! Mais, étatiser bien!

Et pour terminer, une recommandation! N'allez pas porter des jugements qui vous feront faire de sombres projets, alors que vous êtes sous le coup de la gaffe d'un individu que vous n'avez pas su choisir ou que vous avez mal mené! N'allez pas sauter aux conclusions alors que vous êtes mal influencé par un milieu que vous fréquentez! Cessez cette pratique de conclure du petit particulier au général. De plus, quand vous serez malade, ce que ne vous souhailte tout de même pas, faites satisfaction à vos instincts et confiez votre abdomen souffrant au médecin de famille ou se salue des spécialistes! Vous nous donnerez de nouvelles, de l'hôpital où vous vous ferez traiter; vous nous saurez peut-être pas selon la bonne médecine!

A chacun son métier et les vaches seront bien gardées!

Maurice TURCOTTE, m.d.
QUEBEC, P.Q.

L'aide aux populations sous-alimentées

M. le directeur...

La Ligue Ouvrière catholique de Montréal a tout à vous faire pour l'article paru dans les colonnes de votre journal du 6 décembre dernier, concernant l'appel anglo-ant du Père Martel de la mission de Farafinjo, au Madagascar.

La lecture de ce message nous a amenés à réfléchir sur ce problème des pays sous-développés et à éveiller en nous des sentiments de fraternité et de solidarité chrétienne.

Le problème ne existe... Co-bien parmi nous en prennent conscience? Qu'avons-nous fait dans le passé pour aider à résoudre le problème? Evail... la situation alarmante de ce coin de terre de Madagascar, les locustes de Montréal se donnent actuellement la main pour éveiller les gens de leur milieu sur le problème et pour une action concrète, accumulant les économies personnelles de chacun de leur membres; économistes provenant de sacrifices volontaires que chacun veut offrir pour venir en aide à ses frères. Ces modestes sommes permettront de procurer des charriures aux fins d'action catholique de Farafinjo.

Quelques-uns diront: il y a des organismes internationaux qui se préoccupent de ce problème. Certes... et c'est notre devoir de les encourager. Mais chacun de nous, en tant que chrétien ne sommes-nous pas responsables de nos frères de quelque nationalité qu'ils soient?

Il suffit de relire la récente encyclique de S.S. Jean XXIII "Mater et Magistra", pour y retrouver des exhortations comme celle-ci: "Nous sommes tous solidement responsables des populations sous-alimentées". Il est évident que le devoir, que l'Eglise à tous jours proclamé, de venir en aide à qui a le droit de la dignité et la misère doit être spécialement ressenti par les catholiques.

Le jour où tous les catholiques auront pris conscience de ce problème et y auront apporté une action concrète si minime soit-elle, nous aurons rempli le devoir de charité qui incombe à tout baptisé, tout en faisant une œuvre beaucoup plus efficace que les bombes, contre le communisme.

La Ligue Ouvrière catholique, Fédération Montréal, Maurice Sergerie, sec.

N.D.L.R.: Nos correspondants ont l'entière responsabilité tant des idées qu'ils expriment que de leur vocabulaire et de leur style.

La Bible vous parle

As-tu surpris un mot? Qu'il meure avec toi! Sois tranquille, tu n'en crèveras pas. (Ecclesi. 12, 10).

Textes choisis par la Société catholique de la Bible.

EDITORIAL

Ce réseau 'national' d'électricité

M. Diefenbaker vient de suggérer la convocation d'une conférence fédérale-provinciale en vue de la création d'un réseau national de distribution de l'électricité à travers le Canada; le gouvernement du Québec a reçu une lettre à ce sujet, et a envoyé hier une réponse qui sera publiée la semaine prochaine. C'est un problème que notre province aborde avec une grande circonspection, car les avantages considérables que possède le Québec dans ce domaine pourraient bien être atténués par un partage ou une distribution intempestifs.

Le projet intéresse surtout les provinces qui sont relativement pauvres en énergie hydraulique. En janvier 1961, le président de la Canadian Electrical Association, qui était alors M. David Cass-Beggs, aussi directeur général de l'Hydro de la Saskatchewan, donnait à Montréal une conférence de presse et exprimait l'avis qu'il faudrait recourir à l'énergie thermique ou thermonucléaire quand nous aurions épuisé nos ressources hydro-électriques; mais en attendant il prévoyait que les réseaux électriques des diverses provinces seraient bientôt reliés, et qu'à la faveur des fuseaux horaires l'énergie passerait aux heures de pointe d'une province à l'autre.

C'est cette idée que M. Diefenbaker prenait à son compte en novembre dernier, dans un discours prononcé à Terre-Neuve. Le premier ministre veut maintenant passer aux actes. La province de Terre-Neuve possède au Labrador des réserves de forces hydrauliques considérables et bien supérieures à ses besoins d'ici longtemps; mais pour exploiter cette énergie et l'offrir aux provinces qui en ont besoin, il faudrait que les lignes de transmission traversent l'Etat du Québec; d'où l'idée de réseau national et le projet de conférence fédérale-provinciale.

Ce serait sans doute très généreux de la part du Québec d'ouvrir son territoire à ces lignes de transmission. Mais il ne faut pas oublier que nous risquons du même coup de transmettre aux autres nos perspectives d'avenir économique. Divers facteurs ont favorisé dans le passé l'industrialisation de l'Ontario pendant que le Québec est resté une région relativement sous-développée. Aujourd'hui, l'Ontario utilise à peu près toutes ses réserves hydro-électriques, y compris celles de la canalisation du Saint-Laurent.

Le Québec, qui possède encore d'énormes richesses hydrauliques non harnachées, dispose ainsi de réservoirs d'énergie incomparables. Nous pouvons produire l'électricité de façon surabondante et au coût le plus bas au monde. C'est notre principal atout pour l'industrialisation et pour la transformation chez nous, au moins en partie, de nos autres richesses naturelles, notamment dans le domaine minier.

Sans l'avantage que nous assure l'électricité, nous n'aurions ni les capitaux, ni surtout le marché national de consommation qu'exige normalement la grande industrie moderne. L'énergie électrique est le grand facteur qui peut favoriser la mise en valeur de nos autres richesses et l'essor économique de l'Etat québécois au-delà de la catégorie de fournisseur de matières premières ou de territoire industriellement sous-développé.

La question devient encore plus complexe quand on tient compte des progrès probables de deux rivaux de la centrale hydro-électrique: la centrale thermique

et la centrale thermonucléaire. A court terme, c'est-à-dire d'ici trente ou quarante ans, l'énergie hydro-électrique n'a rien à craindre de ces concurrentes, si l'on en croit le rapport Gordon.

Il faut toutefois faire une distinction. Pour l'énergie, la centrale hydro-électrique est assurée d'une supériorité pour longtemps; elle ne saurait vraisemblablement être déclassée par l'usine thermique, et lorsque la centrale nucléaire aura fait des progrès, les immobilisations des barrages et des réservoirs hydro-électriques auront l'avantage d'être déjà là.

Mais la situation est différente s'il s'agit de produire de la chaleur, par exemple pour le traitement des métaux; alors la centrale nucléaire qui produit directement de la chaleur pourra concurrencer l'électricité dont l'énergie devrait être transformée en chaleur. Mais inversement l'électricité gardera l'avantage pour l'énergie, sur la chaleur nucléaire qui devrait être alors transformée en force motrice.

Toutefois, dans les régions où les ressources hydro-électriques sont rares et d'exploitation plus coûteuse, même la centrale thermique ordinaire peut devenir rivale de l'électricité pour l'énergie, surtout si les combustibles comme le gaz ou le pétrole sont disponibles à bon marché. C'est sans doute ce qui explique que durant 1961, l'augmentation de la production de l'électricité au Canada a représenté 75 p.c. du total. En 1951, l'énergie de source thermique représentait 14 p.c. du total; c'est aujourd'hui 19 p.c., et ce sera 31 p.c. dans dix ans. L'énergie nucléaire va surgir à son tour dès cette année et progressera sans doute assez vite.

L'utilisation de sources d'énergie plus coûteuses s'impose lorsqu'il n'y en a pas d'autres. Jusqu'à une époque récente, la transmission de l'électricité n'était pas économiquement possible à longue distance. Les lignes à haut voltage ont changé cela; après les lignes de 460,000 volts on arrive maintenant à une plus haute tension de 775,000 volts qui permet d'aller plus loin.

Le Québec peut puiser ainsi dans ses réserves du Nouveau-Québec et disposer d'énergie à bon marché sans avoir à recourir aux succédanés plus coûteux auxquels les autres provinces doivent avoir recours. Nous ne devons plus lâcher la proie pour l'ombre et nous engager dans un réseau national de distribution qui ne profiterait qu'aux autres, à notre détriment.

Au moment du discours de M. Diefenbaker en novembre, M. René Lévesque avait répondu que le Québec va commencer par mettre de l'ordre dans son programme de production hydro-électrique. Plus récemment le ministre des richesses naturelles a préconisé la nationalisation de toute notre industrie hydro-électrique, à l'instar de l'Ontario et d'autres provinces canadiennes.

Cela paraît s'imposer encore plus qu'il y a trente ou quarante ans, en particulier chez nous. Autrement, nous risquerions que certains intérêts privés qui exploitent cette richesse provinciale — et qui sont étrangers à la collectivité canadienne-française — fassent cause commune avec les financiers et les politiques du Canada anglais pour favoriser les autres provinces et compromettre l'industrialisation du Québec.

Paul SAURIOL

Angola : le Portugal s'obstine inutilement

L'Assemblée générale des Nations Unies poursuit son débat sur l'Angola: elle adoptera probablement la résolution présentée par le groupe afro-asiatique, résolution qui sans imposer ou recommander des sanctions — comme le veut le texte déposé par l'URSS — dénonce la politique du Portugal en Angola et demande à Lisbonne avec insistance d'accepter le principe de l'autodétermination de ses provinces africaines et d'appliquer ce principe sans plus de retard. Sauf l'Espagne (à cause de l'impératif de la solidarité ibérique) et l'Union sud-africaine (à cause d'une opposition globale aux nationalismes africains), le Portugal ne peut compter sur aucun allié dans la crise ouverte par la révolte qui éclatait en Angola au mois de février dernier.

Au mieux, quelques puissances du groupe atlantique (France, Gde-Bretagne, Belgique, Hollande) et deux ou trois autres pays s'abstiendront; tous les autres, avec un enthousiasme variable, voteront pour la résolution des Afro-Asiatiques (à moins que les pays communistes s'abstiennent eux aussi, en estimant ce texte trop modéré).

On connaît la position du gouvernement de Lisbonne: les territoires d'outre-mer sont juridiquement des provinces du Portugal, des parties intégrantes de la métropole et non des colonies; l'ONU n'a conséquemment aucun droit de s'ingérer dans les affaires internes du Portugal et celui-ci ignorera les décisions de l'Assemblée générale. Mais il est évident que Lisbonne ne pourra maintenir encore longtemps le statu quo dans ses provinces africaines et devra se résigner à voir celles-ci accéder à l'indépendance.

Ce n'est pas une résolution de plus ou moins de l'ONU qui changera grand-chose, c'est la pression des faits. La poussée irrésistible du nationalisme africain ne s'arrêtera pas aux frontières de l'Angola et du Mozambique; d'autre part, les jeunes Etats africains et asiatiques vont accorder aux nationalistes anglais un soutien toujours plus considérable

sur les plans militaire, monétaire, diplomatique.

Le Portugal est, bien sûr, en mesure de "tenir" ces provinces pendant plusieurs années mais au prix d'un effort humain et financier sans cesse plus lourd, d'un isolement toujours plus grand au sein de la communauté internationale et devra, tôt ou tard, accepter l'inévitable. Aucun argument, justifié ou non, ne peut tenir devant la volonté d'indépendance nationale, volonté qui se serait manifestée même si la présence portugaise avait revêtu une valeur exemplaire en Afrique.

La majorité des dirigeants nationalistes angolais ne vont pas exiger l'indépendance totale du jour au lendemain; ils sont disposés à accepter un "calendrier" et à envisager l'institution de rapports de coopération avec le Portugal. Lisbonne a encore les moyens de préserver les formes les plus valables de la présence portugaise en Afrique, en reconnaissant le droit à l'indépendance et en y conduisant ses territoires d'ici cinq à dix ans. Si le gouvernement portugais s'y refuse, il devra quand même se résigner un jour à cette indépendance mais les chances d'une association quelconque avec les anciennes colonies auront disparu.

BLOCS NOTES

Le Sahara, comme de discordes

L'Algérie sera, dans quelques mois ou peu d'années, un Etat souverain et cette Algérie comprendra l'immense partie du Sahara que la France y avait administrativement rattachée. Mais avant même que l'indépendance algérienne soit un fait acquis, des revendications s'élèvent, des prétentions sont avancées par les pays riverains sur telle ou telle portion du Sahara algérien. La Tunisie réclame ouvertement une importante rectification de frontière, le Maroc laisse entendre qu'il y aura lieu de réviser le statut du Sahara occidental et estime notamment que la région de Colomb-Béchar lui revient, et même au Mali, certains éléments estiment que le tracé de la frontière avec l'Algérie doit être modifié.

Il y a fort à parier que la solidarité actuelle, issue d'un front commun contre le "colonialisme", ne survivra guère à la fin des hostilités en Algérie. Déjà, les relations se tendent entre le GPRA et Tunis. Après avoir obtenu de haute lutte la reconnaissance par Paris de l'intégrité de l'Algérie dans ses frontières actuelles (sans quoi, l'Algérie se trouvait réduite au cinquième environ de ce qu'elle est présentement), les chefs nationalistes algériens devaient défendre cette intégrité contre leurs voisins et amis? Certes, le GPRA a affirmé que le problème sera résolu aisément et à l'amiable, "entre Africains", une fois la

paix revenue, mais lorsqu'il aura assumé effectivement le pouvoir en Algérie, sera-t-il aussi disposé à un partage de "son Sahara"?

Les immenses ressources du sous-sol sahariens (reconnues et mises en valeur par la France surtout depuis la dernière guerre) peuvent être demain un facteur décisif dans la lutte au sous-développement, dans l'expansion économique et l'amélioration du niveau de vie de tous les pays riverains du Sahara.

Le gouvernement français l'avait compris en créant l'O.C.R.S. (Organisation commune des régions sahariennes), ou sont représentés le Tchad, le Niger, la Mauritanie, la France elle-même et les populations sahariennes d'Algérie, par leurs élus; il avait espéré pouvoir associer à l'entrepris le Maroc et la Tunisie.

Mais les événements d'Algérie interdisaient évidemment à Rabat et à Tunis d'y coopérer et ont réduit dans une large mesure l'activité de l'O.C.R.S. Celle-ci a néanmoins accompli depuis trois ans un travail considérable pour les populations sahariennes, grâce aux redevances versées par les sociétés pétrolières.

Demain, c'est probablement à une formule semblable que les pays d'Afrique du nord devront s'arrêter s'ils veulent éviter que le Sahara ne devienne un facteur de tension et même de conflits. Ils devront sans doute refaire — au sein d'une union politique maghrébine ou autrement — une quelconque O.C.R.S. Politiquement soumis à Alger, le Sahara algérien devra être sous l'angle économique le bien commun des pays riverains.

J.-M. L.

Lagos: le différent interafricain est confirmé

Entrepreneur
Expert
Embaumeur
Pompes
Funèbres
6603, rue
St-Laurent

Salons : Bureau :
518 RACHEL EST 528 RACHEL EST
Lafontaine 4-3571

différend interafricain

Vous qui êtes atteint d'une calvitie naissante, venez consulter ROBERT LAFONTAINE, trichologue depuis 20 ans. Nos prix défient toute compétition; traitements à termes si désiré. C'est alors que vous serez satisfait d'avoir fait confiance à la Clinique Capillaire Lafontaine, Salon de Barbier Palais du Commerce, 1600, rue Berri, local 2 — VI 9-0013.

...le gin

e au Canada

A LA COMEDIE CANADIENNE

Le Kid s'en va... en guerre

Je cherche ce que l'on peut dire de la revue de Messieurs Richer et Sicotte "Le Kid s'en va en guerre"; je cherche et je ne trouve pas! Avec un gros effort d'imagination et une indulgence coupable, je citerai un petit chœur en forme de canon tiré du troisième tableau intitulé "Au salon littéraire"; je citerai, également, le final lors duquel la troupe crie de trop bon cœur pour que l'on ne signale pas son mérite.

Pour le reste: néant. J'ai nagé depuis l'ouverture du rideau jusqu'à sa fermeture dans l'ennui le plus mortel. Trois heures durant: ce qui

est inimaginable! Tout y était: les plaisanteries "plates à mort", les mots d'esprit les plus dits et redits, les grivoiseries les plus écoulées. Les bras m'en tombent. Cette comédie dans la vulgarité, que d'aucuns appellent "folklore bien canayen" se trouve, de surcroît, doublée par une mise en scène existentielle et une musique sans invention aucune.

De deux choses l'une. Ou la revue "Le Kid" est une farce d'universitaires et on la représente une seule fois pour l'usage interne de l'Université, ou la revue "Le Kid" est un spectacle où le public est admis et l'on essaie alors de ne

La critique de
Jean Basile

pas se fier de lui. L'Université n'a plus rien à voir dans les revues de Messieurs Richer et Sicotte (on la comprend), nous sommes donc en présence d'un spectacle comme un autre. Et c'est le plus mauvais spectacle auquel j'ai assisté, cette saison à Montréal. Même pas une soirée de pré-tronçage: de l'amateurisme pré-fénelux. J'espère, pour les Montréalais, que "Le Kid s'en va en guerre" aura une chute retentissante et prompt. Le contraire serait une insulte à ceux de nos gens du spectacle qui travaillent. Quant à moi je ne serai pas le complice de cette mauvaise action (dramatique).

MUSIC-HALL

Dalida, Ph. Clay et J.-C. Pascal chanteront, cette année, à Montréal

C'est la fantaisiste Dalida qui inaugurera, à la Comédie canadienne, le nouveau cycle des "Music hall '62". La célèbre interprète de "Bambino", "Les Enfants du Pirée" et de tant d'autres succès sera à Montréal au courant de

mars. Jacques Lorain, actuellement en France, a également présenté Philippe Clay et le chanteur-comédien J.-Claude Pascal. Dalida donnera un spectacle coupé avec un programme de music-hall traditionnel.



Plus de 350.000 personnes ont vu jusqu'ici le film "LES FAUSSES HONTES" à travers la province de Québec. Ce film qui est maintenant à l'affiche des cinémas Canadien et Plaza pour une 19e semaine prend aussi l'affiche des cinémas Cartier et Lairet de Québec dès aujourd'hui. Son histoire relate le problème des filles-mères et des réactions des parents devant leurs enfants délinquants. Aucun film ne semble avoir créé dans le passé un tel enthousiasme, soit à Montréal ou à travers toute la province.

LES FAUSSES HONTES

INTERDIT AU MOINS DE 16 ANS

LES DANGERS DE L'AVORTEMENT

A MONTREAL

A QUEBEC

CANADIEN PLAZA

CARTIER et LAIRET

MONUMENTAL & SPECTACULAIRE

le 3^e mousquetaires

FRANSCOPE et EASTMAN COLOR

POUR QUE LE PUBLIC GARDE UN SOUVENIR INOUBLIABLE, LES 2 ÉPOQUES DE CETTE ŒUVRE GRANDIOSE SONT PRÉSENTÉES AU MÊME PROGRAMME

DEMAIN ! FRANCAIS & RIVOLI



DISQUES RÉCENTS

RAVEL: Concerto pour la main gauche — MOZART: Concerto pour deux pianos en mi bémol majeur, K. 365. Au piano: Gaby (dans le Mozart) et Robert Casadesu. Eugene Ormandy dirige l'Orchestre de Philadelphie. 1-12" COLUMBIA ML-5674 (monophonique) et MS-6274 (stéréophonique).

Étrange accouplement! Il y a autant de différences entre les deux œuvres que dans la qualité de leur interprétation. L'excellence de l'enregistrement et la virtuosité des deux pianistes n'arrivent pas, dans le Mozart, à nous convaincre. Il y manque cette simplicité et cette intimité qui font la valeur de la récente version VOX avec Alfred Brendel et Walter Klien. Dans le Ravel, tout est parfait: atmosphère, nuance et équilibre orchestral. — M.T.

MENDELSSOHN: Quatrième Symphonie en la majeur, Op. 90 et Cinquième Symphonie en ré majeur, Op. 107. Lorin Maazel dirige la Philharmonique de Berlin. 1-12" DEUTSCHE GRAMMOPHON SLP — 138.684 (stéréophonique).

Chaleur, précision, fidélité à la lettre et à l'esprit de la partition, telles sont les qualités essentielles du jeune chef d'orchestre, Lorin Maazel. Que peut-on exiger de plus quand le tout est secondé par la maîtrise d'un ensemble comme la Philharmonique de Berlin et la technique impeccable qui caractérise Deutsche Grammophon. (En vente chez tous les disquaires; distribué par la Cie Compo, de Lachine). — M.T.

Première session du Conseil provincial des arts

Le ministre des affaires culturelles, M. Georges-Émile Lapalme, annonce le 17 janvier la formation du Comité exécutif du Conseil provincial des arts dont les membres sont MM. Jean-Charles Falardeau, président, M. Guy Viau, vice-président et M. Jean Ouellet, secrétaire.

La première session du Conseil provincial des arts aura précisément lieu les 29 et 30 janvier prochains. Les journalistes seront admis à la séance d'ouverture le 29 janvier, à neuf heures trente du matin, au bureau du ministre des affaires culturelles, à Montréal (360, rue McGill, cinquième étage).

Le ministre des affaires culturelles et le président du Conseil provincial des arts prononceront une courte allocution. Le sous-ministre des affaires culturelles, M. Guy Frégault, fera le discours inaugural dans lequel il tracera les grandes lignes de l'activité du ministère et décrira le rôle du Conseil provincial des arts au sein du ministère.



Cette semaine, à la boîte à chansons de l'ANJOU, ce soir et de main, à 11 h. 15, la charmante et sympathique chanteuse-compositrice Germaine DUGAS présentera son tour de chant. Elle sera accompagnée au piano par Denis Asselin.

THEATRE
GESU 2
SPECTACLES
17 comédiens en scène
LE ROI CERF
LE DÉPIT AMOUREUX
1.50 — Étudiants: 1.00
8 h. 30 précises
UN. 6-3611

LE REPAS D'AFFAIRES
DU RESTAURANT
ANJOU
aujourd'hui, à partir de midi
— MENU —
Le potage St-Germain
et la salade de tomates
— * —
les filets de sole au vin blanc
le rôti de veau dans son jus
les crêpes juraissennes au gratin
l'omelette Parmenier
le steak Bœuf (5.99)
— * —
dessert: la tarte aux abricots,
la crème d'amandes
café — moka
\$1.30 tout inclus
1204, rue Drummond
Stationnement gratuit d'une heure

LA TÊTE DE L'ART
1451 METCALFE
Réservations: VI. 9-2195
Souper dansant tous les soirs à partir de 7 h. 30
avec l'accordéoniste GEORGES VERSTY
Jusqu'au samedi 27 janvier
MARIE-JOSE NEUVILLE
et PAUL DAVIS, chanteur
A partir du 30 janvier
MOULOUDJI
Spectacle tous les soirs sauf le dimanche à 10h. et 11h.45
Le samedi 9 h. — 10 h. 45 — 12 h. 30
Au-dessus du restaurant
Cuisine française
"Au Pied de Cochon" 1449 Metcalfe

théâtre du nouveau monde
A L'ORPHEUM
525 ouest, rue Sainte-Catherine
VI. 5-7149
Calendrier des spectacles
Ce soir à 8 h. 30
L'OPERA DE QUAT'SOUS
La Double Inconstance de Marivaux
Demain matinée à 2 h. 30
L'OPERA DE QUAT'SOUS
Mise en scène: Georges Groulx
Décor et costumes: Robert Prévost
avec Jean Besré, Georges Carrère, Georges Groulx, Lise LaSalle, Lise L'Heureux, Huguette Oigny et François Tassé
Demain soir à 8 h. 30
L'OPERA DE QUAT'SOUS
Dimanche soir à 7 h. 30
L'OPERA DE QUAT'SOUS

THÉÂTRE CINÉMA BEAUX-ARTS



Les représentations de "N'écoutez pas Mesdames", de Sacha Guitry, se poursuivent au théâtre Stella. Parmi la distribution, nous relevons les noms de Yvette Brind'Amour et de Jean Duceppe, tous deux sur notre photographie.

LE RIDEAU VERT
PRESENTE
CE SOIR A 8 H. 30
N'ECOUTEZ PAS, MESDAMES!
Comédie de SACHA GUITRY
En vedette: Yvette BRIND'AMOUR, Jean DUCEPPE, Françoise FAUCHER, François CARTIER, Juliette BELIVEAU
AU STELLA - VI. 4-1793
\$1.98 — 4664, Saint-Denis

Un tonnerre de rires...
VIRGINIE
CE SOIR A 9 HRES
A L'ANJOU
UN. 1-7494-5
A la Boîte des Chansonniers Canadiens
CE SOIR A 11 H. 45
GERMAINE DUGAS
Pierre Letourneau

CHALET DU PARC LAURIER
— Laurier et Christophe-Colomb —
LA REVUE MUSICALE DE L'ANNEE
"RIGOLONS"
RIDEAU A 9 H. (sauf dimanche et lundi)
Avec: Janine FLUET, Marthe CHOQUETTE, Roland BÉDARD, Robert de MONTIGNY, Marcel CABAY et 16 comédiens connus.
RESERVATIONS: 279-4093

Un film PASSIONNANT et AUDACIEUX!
LEON MORIN PRÊTRE
Avec JEAN-PAUL BELMONDO, EMMANUELE RIVA
Vedette de "HROSIMIA MOÏSE ANJOU"
GRAND PRIX FESTIVAL DE VENISE '61
Cinéma LAVAL 4457 ST-DENIS
4-2-8264
PRIX POPULAIRES
SPECTACLE CONTINUÉ

St-Denis-Bijou
Commencant demain
UNE FILLE AUX PRISES AVEC LE TWIST ET TROP DE GARÇONS!
ZIZI JEANMAIRE-DANIEL GELIN-HENRI VIDAL-FRANÇOIS PÉRIER
dans un film de HENRI DECOT
CHARMANTS GARÇONS
DEUXIÈME EXCELLENT FILM
UN FILM AUDACIEUX... VERIDIQUE!
RAF VALLONE-ROSSI DRAGO
dans un film de
Amours impossibles
L'AMOUR CONJUGAL N'EST PAS REMPLACABLE
Aujourd'hui dernier jour
"Phryné courtisane d'Orient" - "Bouche cousue"

Ceux qui aiment l'aventure
Istoient au KON TIKI
C'est le seul endroit à Montréal où la nourriture exotique excite autant leur passion de l'aventure... et l'authentique ambiance polynésienne finit de les envouter!
Ouvert tous les jours de midi à 2h. du matin
(Dimanche de 4h. de l'après-midi à minuit)
Stationnement gratuit après 6h. du soir
Réservez par téléphone à: Victor 2-7177.
HÔTEL SHERATON MT-ROYAL
MONTREAL, QUEBEC

Centre d'art de l'Elysée
350, Milton - VI. 2-6053
salle alain resnais
TU NE TUERAS POINT
CE FILM NE SERA PAS MONTRE AILLEURS
demain
salle eisenstein
un couple prodigieux de l'écran
JEANNE MOREAU et J.-PAUL BELMONDO
dans un autre film d'après un roman de Marguerite Duras
Moderato Caniabile

She Oil Co of Canada adjuge un contrat de plus de \$20,000,000.

potins financiers

Pour la 1ère fois depuis une semaine, la Bourse de Toronto a affichée certaine résistance hier. Sur la Bourse de Londres, la tendance paraissait mixte. Sur la Bourse de Montréal, il y avait des velléités de reprise. A Wall Street, le ralliement paraissait plutôt d'ordre technique hier.

La Banque d'Economie de Québec a vu ses recettes atteindre les \$2.11 l'action durant l'exercice clos le 30 novembre 1961 vs \$1.73 durant l'exercice antérieur; ce qui fait bien ressortir la marche en avant de cette institution financière des plus progressives.

M. Arnold Hart, président de la Banque de Montréal, a été nommé hier administrateur de The Ogilvie Flour Mills Co.

Canada Cement se vendra, ce matin, ex-dividende 25 cts l'action et Canadian Foils 15 cts l'action de la classe A.

Dupont of Canada paiera, ce matin, 30 cts l'action à ses actionnaires et Hudson Bay Oil & Gas leur distribuera 20 cts l'action.

Les entreprises suivantes tiendront leur assemblée annuelle aujourd'hui: O'Brien Gold Mines, Hull; Perno Gas & Oil, Calgary; Steeley Mining, à Toronto.

La C.S. de Gaspé, et celle de Brossard emprunteront sous peu.

Les C.S. de Cowansville, et de La Tuque lanceront des émissions sous peu.

La C.S. de Paré émettra des obligations prochainement.

Canadian General Electric annonce que 99 p.c. des actions ordinaires en circulation de la Dominion Engineering Works Ltd ont été déposées avec elle, par suite de son offre faite en septembre.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Augmentation de 33% dans le taux du dividende de Guaranty Trust Company of Canada

Guaranty Trust Company of Canada a tenu hier, son assemblée annuelle. Son président, M. J. Wilson Berry, a annoncé une augmentation du dividende annuel de \$0.90 à \$1.20 l'action, à partir du premier trimestre de 1962. Cet accroissement de 33% reflète l'avance de ses recettes et le fondement solide de son avenir. Au cours de l'an dernier, les recettes, les dépôts, les placements hypothécaires et l'actif global ont tous atteint des chiffres sans précédent. Le relèvement graduel de l'économie canadienne en 1961 semble vouloir accélérer cette année, mais, selon M. Berry, "la prospérité ne reposera pas sur des bases aussi solides qu'on le voudrait". Il importe donc que rien ne soit négligé pour stimuler le redressement de nos conditions économiques. Heureusement que les consommateurs manifestent plus d'optimisme, mais les gouvernements doivent se garder de trop grandes dépenses, afin de ne pas augmenter les impôts. Les hommes d'affaires doivent faire preuve de courage, d'imagination et de détermination, au dire de M. Berry, qui ajoutait que "la direction doit être pleine de ressources, afin de s'adapter rapidement aux conditions économiques changeantes par suite d'un commerce international en pleine période d'innovation". A défaut de s'adapter rapidement aux situations nouvelles, au cours des prochains mois, notre économie piétinerait.

14% de plus, distribué en dividendes cette année par la compagnie d'assurance Canada Life

L'assemblée annuelle de la compagnie d'assurance du Canada sur la vie, "CANADA LIFE", tenue hier, le président M. E. C. Gill, a annoncé des dividendes plus élevés aux détenteurs de polices de la Canada Life. Effectivement à compter du 1er janvier 1962, une nouvelle échelle augmentée de dividendes a été établie. Les polices à participation actuellement en vigueur en bénéficieront. La Canada Life, la plus ancienne compagnie canadienne d'assurance-vie, a versé des dividendes aux détenteurs de polices pendant les 114 années passées sans exception. L'augmentation courante dans l'échelle est la plus élevée que la compagnie ait faite depuis plusieurs années. Elle est de 14% pour les dividendes annuels de plus de 14% de l'an dernier et représente le montant le plus considérable jamais distribué par cette importante compagnie ayant payé l'an dernier \$64,496,000 à ses détenteurs de polices et aux bénéficiaires de polices, contre \$59,615,000 en 1960, selon ce qui ressort du message annuel de son président que nous reproduisons ces jours-ci, car le défaut d'espace nous oblige à agir ainsi.

La Global Life Insurance Co. affiche un excédent de \$145,279,183.00 après 5 ans d'opérations

La Global Life Insurance Company a publié, hier, dans notre journal son rapport annuel, mais, des circonstances incontrôlables nous ont obligé à remettre à ce matin nos commentaires sur ses activités. On peut juger de leur caractère progressif par le fait que son chiffre d'affaires en vigueur atteignait les \$145,279,183 à la fin de 1961 vs \$100,087,684, à la fin de 1960, \$47,140,000, à la fin de 1959 et au regard de seulement \$2,038,000 à la fin de 1957, soit sa première année d'opération. Ce n'est pas sans raison qu'elle affirme que "son arbre de vie a des racines vigoureuses". Grâce au bon travail accompli par ses représentants de ses bureaux de Toronto, Windsor, London, Ottawa, Granby, Sherbrooke et Montréal. Incidemment, dans notre ville, elle possède deux succursales, dont celle de City Councillor, sous la gerance active de M. Fernand de Haerne, G.L.U., G.L.M., diplômé de la School of Agency Management de Chicago et l'un des nôtres ne cessant de se distinguer par sa maîtrise du commerce de l'assurance-vie, a eu l'honneur de se classer au second rang l'an dernier, parmi la dizaine de succursales de la Global Life Insurance Co. de site entreprises ayant accusé des progrès pratiquement à nul autre pareil durant la dernière période quinquennale.

M. R. Bulman, de Grant Johnston & Co., a été élu hier président du Bureau des gouverneurs de la Bourse Canadienne

M. R. C. Bulman a été élu, par acclamation, président du Bureau des gouverneurs de la Bourse Canadienne lors de l'assemblée annuelle de cet important organisme financier tenue jeudi le 25 janvier 1962. L'on trouvera dans une autre colonne un sommaire du discours prononcé par le président sortant de charge, M. Bulman est président de la firme d'agents de change Grant Johnston & Co. Limited, de Montréal. Durant le terme précédent, il était vice-président du Bureau des gouverneurs de la Bourse Canadienne et il succède à P. B. Reid, de McDougall, McDougall & MacTier Ltd., de Montréal, antérieurement à la présidence du marché précité. M. J. T. Thompson, de Molson & Company, a été élu vice-président de la Bourse Canadienne, succédant à M. R. C. Bulman, qui avait occupé ce poste durant le terme précédent. M. Guy L. Hudon, de la firme d'agents de change Morgan & Co. Ltd., a été élu par acclamation secrétaire-trésorier de la Bourse Canadienne. M. Hudon était gouverneur de cette même bourse durant le terme précédent.

Voici les noms des autres gouverneurs de la Bourse Canadienne, élus par acclamation — Membres réguliers: M. W. L. Downes, de W. D. Latimer Inc.; J. C. Forey, membre indépendant; J. H. Norris, de Collier, Norris & Quinlan Ltd.; P. A. Turcot, de Turcot, Wood Power & Cundill Ltd.; W. B. Kippen, de Kippen & Company Inc. — Membres consultants: J. Goulet, de J. L. Lévesque Inc.; R. R. Johnston, de G. E. Leslie & Co.; H. Wheeler, de Hugh Mackay & Co. Les gouverneurs suivants, ayant servi durant le terme antérieur, ont résigné leur fonction: E. J. Wright, de Geoffroy, Robert & Gellinas Co.; M. G. Ibbotson, de McCuaig Bros. & Co. Ltd.; T. A. O'Hara, de Jones Heward & Co. Un coup d'oeil sur cette nomenclature nous permet de constater que 3 des nôtres ont été élus gouverneurs de la Bourse Canadienne sur un total de 11, grâce à l'excellent esprit de bonne entente, montré par leurs collègues en grande majorité anglo-saxons, puisque sur 100 membres il n'y en a que 12 appartenant à notre groupe ethnique.

Marcel CLEMENT

Administrateur de la Canada Life



L'HONORABLE LESLIE M. FROST C.P., C.R., L.L.D., D.D.C.

L'Honorable Monsieur Leslie M. Frost a été élu au Conseil d'Administration de The Canada Life Assurance Company. Il a été récemment démis de ses fonctions comme Premier Ministre de la Province d'Ontario après avoir rendu un service distingué à ce poste pendant douze ans et, depuis, il a été nommé conseiller privé.

Cours du dollar

NEW-YORK — Le dollar canadien était en baisse de 164, à 95 43-64, en devises américaines hier, au moment de la fermeture des cours. Il y a une semaine, il était à 95 3-4. La livre sterling était en hausse de 3-32, à \$2.81 1-4.

Le dollar américain était à une prime de 4 7-32 pour cent, en devises canadiennes, hier, à la fermeture des cours, c'est-à-dire en hausse de 1-32 par rapport à la semaine précédente.

La livre sterling était à \$2.94, c'est-à-dire en hausse de 5-16. Dollar américain: offert \$1.04 17-32; demandé \$1.04 9-16.

À noter...

Lake Dufault Mines rapporte que le trou N-133 a été complété à une profondeur de 1,653 pieds, que celui N-134 a été foré à 1,515 pieds et enfin que le trou N-136 l'a été à 1,637 pieds. Ce dernier a relevé jusqu'à 6.79% de cuivre, 8.50 p.c. de zinc et 2.39 onces d'argent et 0.06 onces d'or sur une longueur de 155 pieds. Ce sont les meilleurs résultats.

Nous apprenons que M. Jean Thérien, fils de M. Roland Thérien, bien connu dans les cercles financiers non seulement de la Métropole, mais, encore du pays vient d'acquiescer le Crédit de l'Est, une compagnie de finance ayant son siège social à Drummondville et des bureaux à Sherbrooke et Montréal. Elle compterait pour au delà de \$1,000,000 de comptes recevables.

Sous réserve d'enregistrement avec la Commission des valeurs mobilières de Québec, en vertu d'une entente en date du 10 janvier 1962, Jaclyn Ltd., au nom d'un client, a souscrit ferme 400,000 actions de McKenzie Red Lake Gold Mines Ltd., à 15 cts l'action, payable sur-le-champ et elle s'est vu consentir des options sur un total de 197,377 actions, à 20 cts l'action, devant être exercées dans les 3 mois.

La Bourse Canadienne fait aussi savoir que, sous réserve d'enregistrement avec la Commission des valeurs mobilières de Québec, en vertu d'un accord en date du 12 janvier 1962, Draper, Dobie & Co. Ltd., au nom de clients, a souscrit ferme 400,000 actions de Raglan Nickel Mines Ltd., à 40 cts chacune, payables sur-le-champ et elle s'est vu consentir des options sur un total de 600,000 actions à des prix variant entre 45 cts et 60 cts l'action, susceptibles d'être exercées dans les 9 mois.

Les actions sans valeur nominale de Sapphire Petroleum Ltd. ont été rayées de la section non officielle de la Bourse Canadienne à la fermeture de cette dernière, hier, vu le changement de la raison sociale en celle de Cabot Enterprises Ltd. et vu la réorganisation de son capital.

A LA BOURSE CANADIENNE



M.R.C. Bulman, président de la firme d'agents de change Grant Johnston & Co. Ltd., qui a été élu, hier, par acclamation président du Bureau des Gouverneurs de la Bourse Canadienne pour le terme 1962-63.

La Bourse Canadienne a tenu, hier, sa 32ième assemblée annuelle

Son président formule l'espoir que Montréal devienne "un centre minier"

Adressant la parole hier devant les membres de la Bourse Canadienne réunis pour le 32e assemblée, M. P. B. Reid, président du bureau des gouverneurs, déclara en partie ce qui suit:

L'année 1961 a témoigné d'une activité accrue de l'industrie minière du Canada, surtout dans les régions du Québec, de l'Est du pays et de la Colombie-Britannique. Il en a résulté une augmentation sur notre Place du volume des transactions sur les titres de sociétés qui exploitent les ressources naturelles. L'aspect géographique de cette activité minière est de la plus haute importance pour la Bourse Canadienne et pour la communauté financière de Montréal. En ce dernier jour de mon mandat, je profite pour exprimer mon vœu que notre communauté fasse tout en son pouvoir afin que Montréal se réalise comme un des grands centres miniers du Canada. La géographie, les conditions économiques et les marchés militent sans exception en notre faveur.

Inscription des titres

La politique de la Bourse, arrêtée surtout depuis 1961, est de faire mieux connaître les services rendus par voie d'inscription en notre bourse à ces sociétés de taille moyenne du type industriel, tout autant qu'aux sociétés minières et pétrolières. Ces efforts ont connu un succès considérable, et il n'est pas, je pense trop tôt pour le dire, que nous ayons vu de nombreuses additions à la liste de nos valeurs au cours de l'année nouvelle. Nos services d'information ont disséminé à travers toute la province des précisions quant aux bénéfices qu'une société pouvait retirer en vertu d'une inscription à la cote. L'investissement s'intéresse de plus en plus à la finance publique, et subéquemment, à l'inscription en notre bourse. Dans le contexte du développement économique régional et national, l'inscription de titres de compagnies du type industriel jouera un rôle plus important que jamais, dans la croissance même des entreprises, vu que les capitaux nécessaires à l'expansion seront disponibles plus tôt.

Les virements de titres miniers et pétroliers ont atteint 102 millions d'actions, soit plus du double de ceux de l'exercice précédent. L'immense territoire encore non exploité du Québec et de la région de l'Est, avec leurs riches gisements de minerais de toutes sortes, ainsi que d'autres régions minières du Canada, sont autant de facteurs qui nous permettent d'envisager l'avenir avec beaucoup d'optimisme.

Réalités importantes

1961 en Bourse Canadienne a été une année d'importantes réalisations. Notre président, M. Eric W. Kierans, a mené d'une manière très énergique et efficace la campagne en vue d'attirer de nouvelles inscriptions sur notre Place. Le succès avec lequel cette campagne a été menée a bien été sans doute dû au programme éducatif public sur les avantages de la cote.

Le nombre important de nouvelles inscriptions atteste de l'efficacité de cette campagne. En tout il y a eu 31 nouvelles inscriptions, dont 19 sont des valeurs de compagnies minières ou pétrolières, et 11 du type industriel. En même temps que nous lançons notre campagne d'inscription, nous avons déclaré qu'il était de notre intention de réduire le nombre des valeurs négociables à la section non-officielle de la Bourse. En tout, 46 valeurs furent rayées de cette dernière section. Les nouvelles inscriptions en 1961 ont atteint un nombre record, et il est particulièrement intéressant de noter avec quel enthousiasme les sociétés industrielles québécoises dîtes d'avant ont accueilli notre invitation d'inscrire leurs titres en notre bourse. Aussi est-il tout indiqué que cette tendance se poursuive au cours des années à venir.

Invitation au Québec

Nous profiterons aussi de notre réunion pour lancer encore une fois notre invitation aux sociétés de taille moyenne du Québec de venir nous consulter sur la possibilité d'inscrire leurs titres en notre bourse. Je suis certain que nous consentirons à étudier avec eux des problèmes et des responsabilités de la cote. Les avantages de la cote du point de vue d'un financement public et de celui de l'expansion rapide de l'entreprise sont évidents. Cependant nombreux sont ceux qui croient, erronément, que les conditions d'inscription sont plus onéreuses qu'elles ne sont vraiment.

Ces conditions, nous pouvons les résumer comme suit: Les frais payables par une société de taille moyenne ayant moins de 500,000 actions en cours, se montent à \$1,000. Les frais d'impression de la demande d'inscription et un montant annuel de \$100.00 sont les seuls.

Giant Mascot Mines

Pour l'exercice fiscal terminé le 30 septembre, la compagnie publie les chiffres suivants: Rev. par action 31/2 cents; Profit net 122,205 (\$118,568); Dividendes 431,914; Actifs à court terme 688,832 (\$171,948); Passifs à court terme 347,752 (\$73,381); Déficits reportés 1,149,318 (\$382,349); Nbre. d'actions 3,467,731 (\$467,731); (x) Perte nette

les autres obligations de l'entreprise.

En ce qui concerne le nombre minimum d'actionnaires de l'entreprise, nous sommes prêts à accepter un minimum de 100 à 150 actionnaires, nombre que toute compagnie peut facilement atteindre.

Les conditions financières varient selon le type de valeurs et le stade de développement atteint ou projeté par la compagnie. Nous tenons à assurer toutes les compagnies demanderesse que chaque demande est étudiée selon son mérite propre, et reçoit toute notre considération.

La demanderesse fournit des états financiers vérifiés. La plupart des entreprises recommandées ont une importance d'analyse complète et d'envergure de leurs opérations comme aide à la direction.

Une inscription sur une bourse officielle est possible pour toute société bien dirigée, et les administrateurs et directeurs envers le public et ses actionnaires.

STELCO a perfectionné un nouveau procédé pour réduire le minerai de fer

Des recherches conjointes avec une firme allemande

The Steel Company of Canada, Limited a annoncé hier le perfectionnement d'un nouveau procédé pour la réduction directe du minerai de fer en fer métallique. Les recherches ont été réalisées conjointement avec la firme suédoise Chie-Chie Company de Francfort, Allemagne.

H. M. Griffith, vice-président de la production à la Stelco, a annoncé que les travaux de recherches s'étaient poursuivis pendant près d'une année dans une usine pilote située à l'usine Hamilton et que le nouveau procédé aurait une grande importance dans la production de fer et de l'acier de haute qualité.

"Pour la production du fer ou de l'acier de qualité supérieure, une ferraille de base teneur de soufre sans impureté et d'une composition chimique uniforme est très désirable", a déclaré M. Griffith. Un équivalent de ce matériau ou de la ferraille peut être obtenu lorsque le minerai de fer est réduit directement en fer métallique.

"Depuis longtemps nombre de métallurgistes recherchaient un procédé pour produire ce fer métallique. Plusieurs procédés de ce genre existent déjà, mais la plupart sont trop difficiles à adapter ou économiquement irréalisables."

Bourse de Montréal

La place locale rencontre du soutien

Les valeurs ont monté hier aux Bourses Canadienne et de Montréal; le marché a été actif. Les gains ont surpassé les pertes dans une proportion de 91 contre 86.

Les métaux ont, pour leur plus grande part, monté. Noranda a monté de 7-8 à 58 7-8, et International Nickel a monté de 1-2 à 80. Asbestos a progressé de 1-2 à 34 1-2.

Dans le compartiment des pâtes, Prince of Wales et Ontario ont monté de 1-2. Fraser a baissé de 5-8 et Moore est tombé de 3-4.

Shawinigan a monté de 7-8 à 24 1-2, parmi les services publics, Union Gas à 21 et Power Corporation à 59 ont tous deux progressé d'un point. Lower St. Lawrence Power a perdu un point à 34, et Québec Power Corporation est monté de 3-4 à 34 1-2.

Dans le compartiment des aciers, Premier est tombé de 3-4 à 12 1-4, et Standard Structural Steel est tombé de 1-2 à 11 1-2. Dominion Foundries a monté de 1-4 à 63 3-4, et Atlas a progressé de 5-8 à 29.

Dans le compartiment des banques, la Banque de Montréal a monté de 3-8 à 70 3-4, et la Banque de Nouvelle-Ecosse a baissé de 1-4 à 77.

La plupart des pétroles de l'Ouest ont monté. Home A a monté de 3-4 à 15, Pacific Petroleum a progressé de 1-8 à 16, et Central del Rio a monté de 1-2 à 34 1-2.

Parmi les valeurs industrielles, Atlas Telefilm a monté de 20 cents à \$2.20 et General Dynamics a progressé de 1-4 à 34 1-2. Traders Finance A a monté de 1-7-8 à 32 7-8. Industrial Acceptance a monté de 1-2 à 31 1-2, et Hudson's Bay Company est resté inchangé à 11 5-8.

Walker a monté de 1-8 à 35 1-2, et Seagrams a progressé de 1-2 à 46 1-2.

Dans le compartiment des mines, Mercury-Chipman a baissé de six cents à \$1.19, Québec Colalt a perdu 25 cents à \$5.50, et Jubilee Iron a monté de 15 cents à \$3.65.

Cours des changes

New-York, dollar ... 1.04 17-32
Angleterre, livre ... 2.9391
France, franc ... 2134
Belgique, franc belge ... 0210
Italie, lire ... 001689
Espagne, peseta ... 0175
Suisse, franc ... 2422
Hollande, florin ... 2398
Norvège, couronne ... 1467
Danemark, couron. ... 1519
Suède, couronne ... 2025
Allemagne, DM ... 2616
Tchécoslovaquie, couron. ... 1452
Mexique, peso ... 0837
Venezuela, bolivar ... 2295

Nomination à la Canada Cement Company



H. E. SAVOIE

La Canada Cement Company, Limited annonce la nomination de H. E. Savoie, vice-président (service des ventes pour le Québec), au poste de vice-président (service des ventes pour le Québec) et adjoint au directeur général du service des ventes. Cette nomination a pris effet le 1er janvier 1962.

STELCO a perfectionné un nouveau procédé pour réduire le minerai de fer

Des recherches conjointes avec une firme allemande

Dans le procédé mis à point par Stelco, le minerai de fer est réduit au moyen d'un four électrique rotatif utilisant le gaz naturel et le charbon. La réduction se fait à l'état solide sans qu'il se forme de métal liquide ou de scories. Un contrôle exact de la température du four est une nécessité essentielle au procédé. Le contrôle de la température est assuré par une alimentation régulée de combustible et par une vérification exacte des températures, les deux sur toute la longueur du four. Un mélange exact des particules de minerai contenu au procédé. Le contrôle de la température est assuré par une alimentation régulée de combustible et par une vérification exacte des températures, les deux sur toute la longueur du four. Un mélange exact des particules de minerai contenu au procédé. Le contrôle de la température est assuré par une alimentation régulée de combustible et par une vérification exacte des températures, les deux sur toute la longueur du four. Un mélange exact des particules de minerai contenu au procédé.

Le fer métallique provenant du four est poreux et est par conséquent surnommé "éponge". Ce matériau peut être utilisé pour alimenter les fours servant à la fabrication de l'acier tel que les fours à convertisseurs et les convertisseurs à l'oxygène, ou pour la fabrication du fer dans les fours à la cote. Les cubilots, cette éponge peut être employée soit sous sa forme originale ou comprimée en briquettes pour en augmenter la densité. De préférence, seuls les minerais de haute teneur en fer sont concentrés en boulettes servant comme matières premières pour la réduction directe au fer métallique.

Le degré de réduction de l'éponge est contrôlable et se situe de 90 à 96 p.c. Selon la composition chimique du minerai concentré, le teneur de fer de l'éponge peut atteindre 94 à 98 p.c.

Les premiers résultats obtenus à l'usine pilote construite à l'usine Hamilton sont très encourageants et des essais de ce matériau dans les fours à l'oxygène, les convertisseurs à l'oxygène et les cubilots seront effectués sous peu.

Le degré de réduction de l'éponge est contrôlable et se situe de 90 à 96 p.c. Selon la composition chimique du minerai concentré, le teneur de fer de l'éponge peut atteindre 94 à 98 p.c.

Les premiers résultats obtenus à l'usine pilote construite à l'usine Hamilton sont très encourageants et des essais de ce matériau dans les fours à l'oxygène, les convertisseurs à l'oxygène et les cubilots seront effectués sous peu.

Le degré de réduction de l'éponge est contrôlable et se situe de 90 à 96 p.c. Selon la composition chimique du minerai concentré, le teneur de fer de l'éponge peut atteindre 94 à 98 p.c.

Les premiers résultats obtenus à l'usine pilote construite à l'usine Hamilton sont très encourageants et des essais de ce matériau dans les fours à l'oxygène, les convertisseurs à l'oxygène et les cubilots seront effectués sous peu.

Le degré de réduction de l'éponge est contrôlable et se situe de 90 à 96 p.c. Selon la composition chimique du minerai concentré, le teneur de fer de l'éponge peut atteindre 94 à 98 p.c.

Les premiers résultats obtenus à l'usine pilote construite à l'usine Hamilton sont très encourageants et des essais de ce matériau dans les fours à l'oxygène, les convertisseurs à l'oxygène et les cubilots seront effectués sous peu.

Le degré de réduction de l'éponge est contrôlable et se situe de 90 à 96 p.c. Selon la composition chimique du minerai concentré, le teneur de fer de l'éponge peut atteindre 94 à 98 p.c.

Les premiers résultats obtenus à l'usine pilote construite à l'usine Hamilton sont très encourageants et des essais de ce matériau dans les fours à l'oxygène, les convertisseurs à l'oxygène et les cubilots seront effectués sous peu.

Le degré de réduction de l'éponge est contrôlable et se situe de 90 à 96 p.c. Selon la composition chimique du minerai concentré, le teneur de fer de l'éponge peut atteindre 94 à 98 p.c.

Les premiers résultats obtenus à l'usine pilote construite à l'usine Hamilton sont très encourageants et des essais de ce matériau dans les fours à l'oxygène, les convertisseurs à l'oxygène et les cubilots seront effectués sous peu.

Le degré de réduction de l'éponge est contrôlable et se situe de 90 à 96 p.c. Selon la composition chimique du minerai concentré, le teneur de fer de l'éponge peut atteindre 94 à 98 p.c.

Les premiers résultats obtenus à l'usine pilote construite à l'usine Hamilton sont très encourageants et des essais de ce matériau dans les fours à l'oxygène, les convertisseurs à l'oxygène et les cubilots seront effectués sous peu.

Le degré de réduction de l'éponge est contrôlable et se situe de 90 à 96 p.c. Selon la composition chimique du minerai concentré, le teneur de fer de l'éponge peut atteindre 94 à 98 p.c.

Les premiers résultats obtenus à l'usine pilote construite à l'usine Hamilton sont très encourageants et des essais de ce matériau dans les fours à l'oxygène, les convertisseurs à l'oxygène et les cubilots seront effectués sous peu.

Le degré de réduction de l'éponge est contrôlable et se situe de 90 à 96 p.c. Selon la composition chimique du minerai concentré, le teneur de fer de l'éponge peut atteindre 94 à 98 p.c.

Les premiers résultats obtenus à l'usine pilote construite à l'usine Hamilton sont très encourageants et des essais de ce matériau dans les fours à l'oxygène, les convertisseurs à l'oxygène et les cubilots seront effectués sous peu.

A C. F. Braun & Co. of Canada Ltd

La Shell Oil Company of Canada, Limited, vient de confier à la C. F. Braun & Company of Canada, Limited, la construction des unités de raffinage de la nouvelle raffinerie qu'elle est en train de construire à Oakville (Ontario).

Le contrat, s'élevant à plus de \$20,000,000, soit environ les deux-tiers du coût total de la raffinerie, doit assurer la mise en oeuvre de la raffinerie vers la fin d'avril 1963. Il comporte toutes les installations de raffinage proprement dites, unités de distillation, de craquage catalytique, de reforming et d'alkylation, ainsi qu'un hydrodesulfureur muni d'installations pour la récupération du soufre.

On insiste, dans la mesure du possible, sur l'emploi d'équipement de fabrication canadienne. Un dixième seulement du montant du contrat sera dépensé à l'étranger pour l'achat d'équipement spécialisé non disponible au Canada. Presque toute la main-d'oeuvre sera canadienne, soit quelque huit cents ouvriers à la pointe des travaux vers la fin de cette année, dont un grand nombre pris sur place.

Cette nouvelle raffinerie, d'une capacité de 31,000 barils de brut canadien par jour, sera disposée en un gigantesque "U". Cette conception unique permet d'intégrer toutes les principales phases du raffinage en une seule chaîne continue et de les grouper autour d'une seule centrale de contrôle. Une telle disposition, qui déjà incorpore les toutes dernières données de génie et de la technique, est surtout destinée à faciliter davantage le contrôle de la qualité des produits tout en simplifiant les opérations et l'entretien.

On y raffinerait quelque 10 millions de barils de pétrole brut par année, produisant une vaste gamme de produits Shell des essences automobile et aviation aux combustibles domestiques et diesels.

Les travaux d'aménagement du chantier même, situés à l'extrémité ouest de la ville d'Oakville, qui s'agrandit de jour en jour, tirent à leur fin, et les équipes de la compagnie Braun pouront s'y installer dès que la température le permettra au début du printemps. L'érction des quelque 40 réservoirs de pétrole brut et autres produits va aussi bon train. Le contrat pour ce travail estimé à plus de \$2,000,000 vient d'être adjugé à la Horton Steel Works Limited de Toronto et de Fort Erie (Ontario).

Si les 2,275,000 barils de capacité d'entreposage de cette raffinerie ne contenaient que de l'essence automobile, il y en aurait assez pour permettre à plus de 60,000 automobiles de faire le tour de la terre en suivant l'équateur. Ces réservoirs de la moitié auront un toit flottant, une caractéristique qui assure le maximum de sécurité et élimine toute pollution atmosphérique par les liquides très volatils qui y sont entreposés.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a baissé de 20 à 253.60. Le virement a été de 3,560,000 actions comparativement à 3,760,000 mercredi.

American Standard a été le stock le plus en demande, baissant de 1-4 à 17 3-4 sur un déplacement de 60,200 actions. La hausse des chemins de fer s'est accentuée.

Sur le marché des valeurs canadiennes, Granby Mining et Dome Mines ont haussé respectivement de 7-8 et 5-8. Pacific Canadian, Distillers Seagrams et McIntyre Porcupine ont gagné chacun 1-4. International Nickel a cédé 1-2.

La Bourse Américaine présentait une tendance générale à la baisse. Shawinigan, Scurry Rainbow Oil et Fargo Oil accusaient des gains fractionnaires tandis que Brazilian Traction et Molybdenite ont cédé 1-8 et

Il faut reviser tous les livres de classe en usage au pays

Les écoles et les manuels sont des "officines de propagande"

Par Jules LeBlanc

"Le Comité ukrainien canadien est vivement préoccupé par la quantité phénoménale d'erreurs, d'inexactitudes et d'idées fausses qui fourmillent dans les manuels d'histoire, de géographie, de littérature, de philosophie, de biologie et d'art en usage dans nos écoles et nos universités. Le Comité est surtout ému par les extravagances concernant l'Ukraine, mais il constate que d'autres peuples et d'autres pays ne sont guère plus favorisés (...)

C'est en ces termes vigoureux que le Comité ukrainien canadien, section de Montréal, dénonce les manuels en vigueur dans les maisons d'enseignement de la province et du pays, dans le mémoire qu'il a présenté hier à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement. Le mémoire réclame la convocation d'une conférence interprovinciale qui procéderait à une révision générale des livres utilisés dans l'enseignement au Canada; il demande également que l'enseignement général donné dans nos écoles soit révisé de façon à s'étendre et à approfondir, considérablement l'étude des langues, de l'histoire, de la géographie, des mathématiques et des sciences. L'organisme s'en prend particulièrement à l'enseignement de l'histoire et de la géographie et à l'échec des programmes à rendre les jeunes québécois parfaitement bilingues.

Unifier les programmes Les Canadiens d'origine ukrainienne, souligne le mémoire, sont "particulièrement sensibles aux déformations de la vérité", surtout en ce qui concerne l'histoire et la géographie. "Ils estiment qu'au Canada et dans la province de Québec, il n'y a aucune justification pour que l'école et les manuels scolaires servent de véhicule aux propagandes des imperialismes étrangers".

Ils demandent que les livres d'histoire et de géographie soient révisés et proposent "la création d'une commission interprovinciale canadienne d'histoire et de géographie, qui serait chargée d'unifier les programmes d'enseignement de ces matières à tous les niveaux dans le sens des directives de l'UNESCO, c'est-à-dire en rétablissant "tous les faits déformés à l'instigation de certains intérêts particuliers ou nationaux", en interdisant "des interprétations biaisées à l'égard d'un peuple quel qu'il soit" et en proscrivant totalement "l'esprit de haine".

Cette commission interprovinciale "aurait également pour tâche de corriger dans les livres en usage dans les établissements scolaires et universitaires les erreurs et les entorses flagrantes à la vérité".

Série d'histoires... Le mémoire du Comité ukrainien canadien n'est pas moins catégorique à propos de la façon dont on enseigne l'histoire et la géographie. "Il ne s'agit pas dans ce domaine d'apprendre à l'enfant quelques beaux récits du passé et de lui donner quelques notions pratiques de topographie, tout cela accom-

"Tous les gigantesques bouleversements mondiaux (qui ont eu lieu au XXe siècle) ne trouvent qu'un pâle et superficiel reflet dans nos manuels scolaires. Ceux-ci continuent toujours de véhiculer les fables conçues par des imperialismes d'hier et d'aujourd'hui. Y a-t-il une justification quelconque à ce que les écoles et les universités du Québec et du Canada soient des officines de propagande de ces régimes étrangers d'oppression?"

de lui-même l'accusent sur les hauts faits qui glorifient sa race ou sa foi."

Refonte des manuels Après ces dénonciations particulièrement vigoureuses, l'organisme réclame "une refonte des manuels scolaires et universitaires non seulement dans la province de Québec, mais dans l'ensemble du Canada".

Comme "l'éducation et l'instruction relèvent de la plus stricte juridiction provinciale", il propose aux autorités de la province de Québec de prendre l'initiative à ce sujet.

Trois architectes réclament :

Un Institut de planisme à l'université de Montréal

Le bureau d'architectes Dupuis, Mathieu, Plante a réclamé hier la création d'un Institut de planisme à l'université de Montréal. Dans le mémoire qu'il a présenté à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, les trois architectes précisent que ce "centre d'études et de recherches" grouperait six écoles qui existent actuellement à Montréal.

Il s'agit de l'école d'architecture, l'école d'urbanisme, l'école d'architecture paysagiste, l'école d'arts industriels et plastiques, l'école du bâtiment et l'école de l'immeuble. L'administration générale de l'institut relèverait d'un président assisté de comités d'advisers. Un secrétariat commun procurerait les services nécessaires aux différentes écoles. De plus, le projet prévoit que "plusieurs matières au programme des études de chacune des écoles seront communes, afin de faire ressortir l'esprit et les principes qui orienteront les attitudes de chaque spécialité vers des objectifs communs efficaces et harmonieux".

Le mémoire souligne que, "depuis nombre d'années, les responsables de l'architecture et de l'enseignement de celle-ci dans la province clament qu'une faculté d'architecture doit être établie sur le campus de l'université de Montréal. "Toutefois, continuent les trois architectes, nous considérons que ce n'est plus une école ou une faculté d'architecture qu'il faut envisager, mais un véritable institut", où les étudiants recevraient, "en plus de la formation inhérente à leur spécialité, des cours de sociologie, d'économie, de géographie et d'administration, afin de leur permettre, avec une connaissance approfondie de la société et de ses fondements, de créer le cadre physique de cette société".

Un peu plus loin, le mémoire parle de la création, l'automne prochain, de "chaires d'urbanisme et d'architecture paysagiste" à l'U. de M.

Notant que cette idée est valable, mais qu'elle ne fait que résoudre partiellement le problème que se pose, les trois architectes affirment :

"Etant donné le développement spectaculaire de nos villes, il est grand temps de songer à former chez nous des spécialistes dans les disciplines connexes à l'architecture (...). Il devient indispensable et urgent de concentrer les forces éparses et de les orienter de manière à faire de tous les spécialistes une équipe de vrais collaborateurs. Et le moyen d'obtenir ce résultat serait de créer cette équipe à l'école même".

La S.P.C.A. a présenté un mémoire

La Société protectrice des animaux (Society for Prevention of Cruelty to Animals) a présenté hier un mémoire à la Commission Parent. Le document, qui compte 24 pages, est signé par la présidente de l'organisme, Mme K.G. Blackader.

Le mémoire demande que le système scolaire du Québec, tant anglais que français, donne aux enfants : (1) une éducation qui leur permette de traiter les animaux de façon appropriée et (2) une étude de la nature à partir d'un point de vue humanitaire.

A cette fin, la S.P.C.A. recommande que le "traitement humain des animaux" fasse partie du programme de formation des instituteurs.

\$110. pour des questions d'examen qui n'étaient pas les bonnes...! QUEBEC — Les autorités de l'université de Sherbrooke ont entrepris une enquête sur des rumeurs publiées dans l'hebdomadaire des étudiants, le Campus Estrien, suivant lequel six étudiants auraient été fraudés de \$110 en achetant des questions d'examen qui... n'étaient pas les bonnes!

Le journal universitaire a rapporté que les étudiants trompés avaient été induits à acheter des listes de questions en prévision des prochains examens, en ayant l'impression qu'elles avaient été volées au secrétariat de l'université.

En fait, les véritables listes n'avaient pas été volées; mais il s'agissait de listes de fausses questions. Deux étudiants seraient les auteurs de cette escroquerie.

LES UKRAINIENS :

Des cours de religion en ukrainien

Les Canadiens d'origine ukrainienne "tiennent au maintien, dans les programmes scolaires, de l'enseignement de la religion et de la morale". Toutefois, ils voudraient pouvoir donner l'enseignement religieux à leurs enfants, uniquement dans leur langue maternelle, "conformément aux particularités de leur foi" et à leurs "traditions ancestrales".

Dans le mémoire qu'il a présenté hier à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, la section montréalaise du Comité ukrainien canadien explique que "la langue ukrainienne est à la base même de la vie religieuse des Canadiens d'origine ukrainienne" et qu'elle est "absolument indispensable" pour suivre les pratiques religieuses.

Cela vient du fait que cette langue est "utilisée dans toutes les églises ukrainiennes du Canada pour célébrer les offices et dire les sermons", et ce, dans le rite catholique byzantin comme dans le rite orthodoxe.

Le mémoire souligne que les enfants ukrainiens de l'une et l'autre de ces deux religions sont "nettement handicapés du point de vue religieux" dans les écoles du Québec.

Dans les écoles catholiques, les enfants ukrainiens reçoivent un enseignement religieux qui est "très insuffisant" mais qui "ne correspond pas à leurs besoins religieux réels". En conséquence, ils doivent "refaire en ukrainien" leur cours de religion.

Quant aux jeunes grecs orthodoxes, ils fréquentent les écoles protestantes angloises et y reçoivent un enseignement religieux "nettement insuffisant" qui, de plus, "ne correspond pas du tout à la foi de leurs ancêtres". Résultat: ces enfants doivent réapprendre complètement la religion pour être capables de mener une vie spirituelle normale.

Bref, "sans instruction religieuse dans sa langue maternelle", le jeune ukrainien ne reçoit qu'une éducation superficielle partielle et superficielle.

Pour y remédier, les parents ukrainiens ont demandé l'admission de leurs enfants dans des cours de religion en ukrainien dans des écoles du soir ou du samedi. Toutefois, cette solution "entraîne de multiples complications", notamment une "saturation religieuse" chez les enfants.

TROIS SOLUTIONS Le Comité ukrainien canadien propose alors trois solutions à ce problème:

1. Etablir à Montréal une école qui grouperait uniquement des enfants d'origine ukrainienne. Ces derniers pourraient y apprendre leur langue maternelle et y recevoir l'instruction religieuse dont ils ont besoin.

De cet établissement, précise le mémoire, "les enfants ne seraient pas inutilement fatigués par ces cours du soir ou du samedi; ils n'auraient aucune répulsion ni pour leur langue maternelle ni pour leur religion; et ils pourraient mieux se conformer aux exigences du problème scolaire normal".

2. La ou l'application de cette solution s'avérerait impossible, on continuerait les cours du soir et du samedi pour enseigner aux enfants l'ukrainien et la religion. Toutefois, "ces écoles spéciales devraient toutes bénéficier du soutien des commissions scolaires".

3. Dispenser des cours de religion aux enfants non catholiques qui fréquentent les écoles catholiques françaises de la province. Pour ne pas "enfreindre le caractère confessionnel de l'enseignement", ces enfants seraient tenus de suivre l'instruction religieuse auprès de leur propre Eglise.

"A la fin de chaque mois, ils apporteraient un certificat de leur ministre du culte, et les points qu'ils auraient ainsi reçus seraient ajoutés à ceux des autres matières enseignées à l'école régulière. Le calcul de leur moyenne (académique) n'en souffrirait donc pas. Les enfants auraient durant la semaine, les mêmes heures de classe que leurs petits camarades catholiques. Ils auraient cependant l'autorisation de préparer leurs leçons pendant l'instruction religieuse, afin de compenser le temps perdu par la fréquentation d'un cours du soir ou du samedi."

Le mémoire indique qu'"il pourrait s'agir là d'une solution élégante à un problème pénible".

L'organisme présentera un mémoire, exposant ses vues sur le sujet, au Bureau des Gouvernements de la radiodiffusion qui se réunira à Québec le 6 février prochain.

L'association croit que l'établissement d'une station de télévision de Radio-Canada fera valoir les droits de la région à ce service d'Etat et permettra au réseau français de tirer partie des ressources d'une ville qui est capitale de la province, centre culturel et milieu universitaire.

En se présentant devant la Commission Parent

Il arrive souvent que l'on frappe à la mauvaise porte!

Parmi les particuliers et les organismes qui se présentent devant la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, plusieurs frappent à la mauvaise porte. Un des commissaires l'a clairement laissé entendre hier après-midi alors que deux architectes montréalais ont soumis à la Commission Parent un projet détaillé concernant la formation d'un Institut de planisme à l'université de Montréal.

Le mémoire, dont on trouve ailleurs un résumé, était présenté par le bureau d'architectes Dupuis, Mathieu, Plante. En l'absence de M. Gilles Plante, MM. Almas Mathieu et Jules Dupuis ont exposé leur projet aux commissaires.

La Fête des malades, le 11 février "Présence, réconfort et sympathie, voilà ce que la Fête des malades entend faire rayonner, comme une douce chaleur autour des lits d'hôpitaux et des chaises roulantes, le dimanche 11 février. C'est aussi la fête d'une fête, puisque c'est le dixième anniversaire de cet hommage aux malades et aux vieillards. C'est ce qu'a déclaré hier soir, le R. P. Léandre Poirier, o.f.m., au cours d'une conférence de presse organisée par l'Association de la Croix de Lorraine."

"Cette année, pour la première fois, la réclame répandra le symbole de cette fête, la rose, qui rappellera aux passants, aux lecteurs de journaux et aux téléspectateurs d'avoir une pensée pour ceux qui souffrent, à dit le conférencier. On nous invitera à quitter le confort de notre foyer, à nous oublier nous-mêmes, ne fût-ce qu'une heure ou deux, pour aller rendre visite à un parent ou à un ami malade. Plus encore, s'il n'y a pas de malade dans notre entourage, on nous pressera de nous rendre à un hôpital ou à un hospice, et là de demander à voir les malades ou les vieillards les plus abandonnés."

"Le meilleur cordial du malade, c'est une visite cordiale, a-t-il ajouté. Le regrette R. P. Vincent Masson, o.p., fonda la Fête des Malades en 1952, après avoir constaté que, sur les milliers de personnes hospitalisées ou placées dans les hospices et orphelinats de la province de Québec, il y en avait des centaines qui ne recevaient jamais de visite. Dans bien des cas dont le bien-portant n'est que difficilement mesurable, l'aspect tragique, la solitude est nuisible au malade, elle le conduit au découragement et le retarde sa guérison. C'est donc contribuer à la guérison des malades que de leur faire une visite cordiale. Quant aux incurables, elle leur apporte un support moral; une visite occasionnelle est, dans la grisaille de leur vie vouée à la souffrance et à l'isolement, comme une éclaircie de soleil. L'espoir d'une visite amie est bien souvent leur seule consolation."

AVIS Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil du Québec, que la BANQUE FAIRLAND LTD., dont le siège principal des affaires, dans la Province de Québec, est située dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 23e jour de décembre 1961, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le vingt-troisième jour de janvier 1962, sous le numéro 1579265.

AVIS Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil du Québec, que la BANQUE FAIRLAND LTD., dont le siège principal des affaires, dans la Province de Québec, est située dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 23e jour de décembre 1961, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le vingt-troisième jour de janvier 1962, sous le numéro 1579265.

AVIS Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil du Québec, que la BANQUE FAIRLAND LTD., dont le siège principal des affaires, dans la Province de Québec, est située dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 23e jour de décembre 1961, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le vingt-troisième jour de janvier 1962, sous le numéro 1579265.

AVIS Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil du Québec, que la BANQUE FAIRLAND LTD., dont le siège principal des affaires, dans la Province de Québec, est située dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 23e jour de décembre 1961, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le vingt-troisième jour de janvier 1962, sous le numéro 1579265.

AVIS Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil du Québec, que la BANQUE FAIRLAND LTD., dont le siège principal des affaires, dans la Province de Québec, est située dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 23e jour de décembre 1961, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le vingt-troisième jour de janvier 1962, sous le numéro 1579265.

AVIS Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil du Québec, que la BANQUE FAIRLAND LTD., dont le siège principal des affaires, dans la Province de Québec, est située dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 23e jour de décembre 1961, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le vingt-troisième jour de janvier 1962, sous le numéro 1579265.

AVIS Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil du Québec, que la BANQUE FAIRLAND LTD., dont le siège principal des affaires, dans la Province de Québec, est située dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 23e jour de décembre 1961, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le vingt-troisième jour de janvier 1962, sous le numéro 1579265.

AVIS Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil du Québec, que la BANQUE FAIRLAND LTD., dont le siège principal des affaires, dans la Province de Québec, est située dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 23e jour de décembre 1961, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le vingt-troisième jour de janvier 1962, sous le numéro 1579265.

AVIS Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil du Québec, que la BANQUE FAIRLAND LTD., dont le siège principal des affaires, dans la Province de Québec, est située dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 23e jour de décembre 1961, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le vingt-troisième jour de janvier 1962, sous le numéro 1579265.

AVIS Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil du Québec, que la BANQUE FAIRLAND LTD., dont le siège principal des affaires, dans la Province de Québec, est située dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 23e jour de décembre 1961, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le vingt-troisième jour de janvier 1962, sous le numéro 1579265.

AVIS Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil du Québec, que la BANQUE FAIRLAND LTD., dont le siège principal des affaires, dans la Province de Québec, est située dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 23e jour de décembre 1961, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le vingt-troisième jour de janvier 1962, sous le numéro 1579265.

AVIS Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil du Québec, que la BANQUE FAIRLAND LTD., dont le siège principal des affaires, dans la Province de Québec, est située dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 23e jour de décembre 1961, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le vingt-troisième jour de janvier 1962, sous le numéro 1579265.

AVIS Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil du Québec, que la BANQUE FAIRLAND LTD., dont le siège principal des affaires, dans la Province de Québec, est située dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 23e jour de décembre 1961, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le vingt-troisième jour de janvier 1962, sous le numéro 1579265.

AVIS Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil du Québec, que la BANQUE FAIRLAND LTD., dont le siège principal des affaires, dans la Province de Québec, est située dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 23e jour de décembre 1961, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le vingt-troisième jour de janvier 1962, sous le numéro 1579265.

AVIS Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil du Québec, que la BANQUE FAIRLAND LTD., dont le siège principal des affaires, dans la Province de Québec, est située dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 23e jour de décembre 1961, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le vingt-troisième jour de janvier 1962, sous le numéro 1579265.

AVIS Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 1514 du Code Civil du Québec, que la BANQUE FAIRLAND LTD., dont le siège principal des affaires, dans la Province de Québec, est située dans la Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 23e jour de décembre 1961, enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le vingt-troisième jour de janvier 1962, sous le numéro 1579265.

pendante du nord de la métropole exposa ses difficultés financières à la Commission Parent. Elle affirma que son compte de banque était "dans le rouge" et qu'elle avait un pressant besoin d'argent.

Au moment de se retirer, un peu étonné de ce que la Commission n'avait pas indiqué à elle-même ou non à la requête, elle demanda au directeur de l'université Laval: "Alors, vous allez me donner de l'argent?"

Justiciers, plusieurs institutions indépendantes ont présenté des mémoires à la Commission royale d'enquête, mémoire dans lequel ils exposent leurs problèmes financiers et réclament, de façon plus ou moins ouverte, de l'argent. Pour ce qui est des problèmes que nous acuiement l'éducation dans l'ensemble de la province, elles n'en parlent pas.

Au cours de l'audience d'hier après-midi, la Société protectrice des animaux est venue défendre le mémoire de 24 lignes qu'elle a soumis aux commissaires. La délégation comprenait, entre autres, le juge Montgomery, de la Cour d'appel du Québec.

A un moment donné de la discussion, le commissaire Gérard Filion demanda: "Pouvez-vous m'expliquer comment il se fait que les gens adorent leurs propres "péta" et haïssent le chien du voisin?"

Et le juge Montgomery répliqua: "Est-ce que ce n'est pas la même chose avec les enfants?"

Ce matin, la Commission Parent recevait deux organismes: les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (à 10h.) et le Jewish Immigrants Aid Services of Canada (à 11h.15). Cet après-midi, les membres de la Commission se rendront au salon du recteur de l'université de Montréal et s'y entretiendront privément avec Mgr Irénée Lussier.

Province de Québec Ministère du Travail Avis de modification Construction — Montréal

L'honorable René Hamel, ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi de la Convention collective (S.R.Q., 1941, chapitre 163 et amendements), que les parties contractantes à la convention collective de travail relative au métier de plâtrier et finisseur de ciment, rendue obligatoire par la section "D" du décret numéro 309 (A) du 8 avril 1959, relatif à l'industrie et aux métiers de construction dans la région de Montréal, lui ont présenté une requête à l'effet de modifier ladite section "D" comme suit:

1. L'alinéa suivant sera ajouté à la fin de l'article 1 de la dite section "D": "A compter de l'entrée en vigueur des présents amendements, les taux seront majorés de \$0.05 l'heure. Il y aura deux majorations subséquentes de \$0.05, l'une au 1er mai 1962 et l'autre au 1er janvier 1963".

2. L'article V sera remplacé par le suivant: "V. Travail en dehors des limites de Montréal: Les salariés travaillant en dehors des limites de Montréal doivent se rendre sur le chantier et le quitter aux heures régulières. Lorsque les travaux sont situés en dehors des points extrêmes où l'on peut se rendre avec un billet d'autobus ordinaire de la Commission de Transport de Montréal, le salarié doit être remboursé du supplément qu'il a payé. Si le salarié ne peut se rendre sur les travaux au moyen des services de la Commission de Transport de Montréal et qu'il doit utiliser un autre moyen de transport alors entraînant des frais de transport, l'employeur doit être remboursé par l'employeur. Cependant, si l'employeur assure un transport convenable pour ses ouvriers par ses propres moyens pour aller et revenir de leurs établissements jusqu'au chantier, il n'aura aucune indemnité de déplacement à rembourser au salarié."

Dans les cas de travaux exécutés en dehors des limites, on peut varier les heures de commencement et de cessation de services de l'après-midi en vue de les adapter aux heures des services de transport public, pourvu que ne s'ensuive pas une semaine de travail de plus de quarante (40) heures.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté-en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions avec ou sans amendement. L'arrêté-en conseil entre en vigueur à la date de sa publication dans la Gazette officielle du Québec.

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis dans la Gazette officielle du Québec, l'honorable ministre du Travail recevra les objections en double copie, si possible, que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre du Travail, Gérard TREMBLAY, Ministère du Travail, Québec, le 26 janvier 1962.

Un meilleur enseignement des 2 langues officielles

Le Comité ukrainien canadien, section de Montréal, réclame "une réforme des programmes scolaires en vue d'améliorer l'enseignement des deux langues" officielles du pays.

Dans le mémoire qu'il a présenté hier à la Commission Parent, l'organisme affirme que "les Canadiens d'origine ukrainienne, surtout ceux qui vivent dans la province de Québec, se prononcent résolument en faveur d'un bilinguisme intégral dans les écoles".

Ces quelque 20,000 Ukrainiens "voudraient que leurs enfants deviennent de parfaits bilingues mais ils constatent en même temps que le système scolaire actuellement en vigueur offre très peu d'opportunité en ce sens", ajoute le mémoire.

Le document précise que, dans les écoles anglaises, les jeunes ukrainiens "n'apprennent que des rudiments parfaitement insuffisants de la langue française", tandis que ceux qui fréquentent les écoles françaises, sortent de ces institutions "sans avoir appris à parler correctement en anglais".

Notant qu'"il s'agit là d'une situation parfaitement anormale" et soulignant que "cette lacune devrait être rapidement corrigée", le Comité ukrainien canadien continue:

"Les programmes d'études à tous les degrés des écoles anglaises et françaises devraient être révisés afin d'améliorer et d'approfondir l'enseignement des deux langues officielles du pays. Il faudrait qu'à la fin du cycle élémentaire, les jeunes élèves soient capables de s'exprimer tout à fait librement en français et en anglais. A la fin du cycle secondaire, la connaissance de ces deux langues devrait être parfaite."

Le Comité ukrainien canadien se prononce en outre en faveur de "l'enseignement facultatif des autres langues étrangères" et insiste sur la nécessité pour les enfants d'origine ukrainienne de cultiver et d'approfondir la connaissance de leur propre langue maternelle. — (Voir article ci-contre).

Décès du chef de la police du port

M. Louis Valois, directeur du service de la police pour le compte du Conseil des ports nationaux dans le port de Montréal, est décédé le 24 janvier à l'âge de 55 ans. Le défunt, qui était à l'emploi du Conseil des ports na-

tionaux depuis 1937, avait été promu directeur du service en 1959. Le service funéraire aura lieu samedi matin, à 9 heures. La dépouille mortelle est exposée aux salons J.S. Vallée, 2548, rue Beaubien.

STATION DE TV A QUEBEC

Les professeurs de Laval appuient la demande de R.-C. L'Association des professeurs de l'université Laval appuie le projet de la société Radio-Canada d'établir une station de télévision à Québec.



Ski-O-Rama

LARRY OUELLETTE

Profitant du fait que la plupart des vedettes internationales étaient à Cortina, en Italie, les membres de l'équipe nationale féminine de ski du Canada ont accaparé les honneurs d'une compétition de descente disputée jeudi à Saalbach, en Autriche. NANCY GREENE de Rossland, C.-B., a pris la première place, battant l'Autrichienne Edda Kainz par plus de deux secondes. LINDA CRUTCHFIELD de Shawinigan, qui excelle dans les compétitions de descente, s'est classée troisième et deux autres Canadiennes, NANCY HOLLAND de Montréal et VICKI RUTLEDGE d'Ottawa, sont arrivées sixième et huitième respectivement. Les résultats de cette course semblent démontrer que seules les meilleures skieuses du monde possèdent l'effort pour battre les Canadiennes.



Il n'y a aucun doute que la marge entre le calibre des meilleures skieuses du monde et celui des Canadiennes est très étroite, à tel point que les nôtres affichent une nette supériorité la minute qu'elles courent contre une compétition inférieure. La victoire de jeudi sera un excellent "boost" pour le moral des nôtres à la veille des championnats du monde. Le slalom féminin de Chamoniix aura lieu le 11 février. Dans les épreuves tenues à ce jour, Nancy Green s'est affirmée comme la plus forte des Canadiennes, talonnée de près par Linda Crutchfield. Nancy Holland s'est également fait valoir.

Le Canada a eu deux championnes du monde en moins de quatre ans et si nos skieuses brillent d'un éclat moins vif aux compétitions de 1962, personne ne pourra leur en vouloir.

A CHAMONIIX

Au cours de leur stage de musculation, les skieurs de l'équipe nationale française auraient, selon les rapports, fait de la course à pied avec des poids de 60 livres sur les épaules afin de renforcer les muscles de l'abdomen et des cuisses, qui sont appelés à faire un gros travail dans les compétitions de descente. On sait que celles-ci sont dominées par les Français depuis deux ans et que l'équipe française reste favorite pour gagner le championnat de la descente à Chamoniix. La Russie, qui tente d'établir sa suprématie dans tous les sports, a inscrit une équipe complète de six hommes et de six femmes aux championnats du monde. D'autres pays n'ont délégué qu'un seul représentant. Les organisateurs des championnats ont décidé cette année de faire précéder l'épreuve de slalom spécial de deux courses de qualification.

Les 15 premiers de la première ronde se qualifieront automatiquement pour la finale, tandis qu'une deuxième manche aura lieu pour déterminer 15 autres concurrents, la finale devant mettre en lice un groupe de 30 compétiteurs. Chaque pays est limité à quatre représentants au plus. C'est la première tentative de la Fédération internationale de ski pour aider le sort des skieurs les moins connus dont la situation est doublement difficile: moins habiles ou moins cotés au départ, ils reçoivent par tradition un nombre élevé de coups de patte sur une piste endommagée par l'usage de nombreux passagers. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les Français restent favoris pour gagner l'épreuve de descente, avec Duvalier et Périllat; les Autrichiens sont favoris pour le slalom spécial avec Stigler et les Français semblent posséder les meilleures chances dans le slalom géant, mais doivent compter sur l'Américain Werner. Chez les femmes, les Autrichiennes ont tellement dominé les compétitions pré-championnats qu'on leur accorde d'avance le slalom spécial et la descente. Une lutte serrée est prévue entre les Autrichiennes, les Françaises et les Américaines est prévue pour le slalom géant. Linda Meyers des Etats-Unis sera une dangereuse concurrente dans le slalom spécial.

MONT ORFORD

Les dirigeants du Mont Orford se préparent fébrilement et avec un sentiment d'anticipation facile à comprendre à la grande course professionnelle des 24 et 25 février qui mettra en présence les Andri Molterer, Christian Prayda, Tony Spiss, Pepi Granshammer, Ernst Hinterseer et peut-être Toni Sailer. Il y a eu deux courses à ce jour cette année, à Sun Valley, Idaho et Sugar Bowl, Californie, gagnées toutes les deux par Granshammer. La troupe des professionnels se transporte cette fin de semaine à Heavenly Valley, Californie et elle participera à deux autres épreuves, à Aspen, Colorado et à Georgian Peaks, Ontario, avant d'arriver à Orford. C'est donc dire que les membres de la troupe seront en pleine forme pour les 24 et 25 février.

Le Mont Orford, qui fut la scène des championnats alpins du Canada l'an dernier, est devenu un rendez-vous favori des skieurs, non seulement des Cantons de l'Est, mais des Etats-Unis et de la région de Montréal. De nombreux travaux effectués au cours de l'été ont transformé certaines pistes au point qu'elles peuvent maintenant recevoir plus de skieurs que jamais et que celles qui étaient réservées autrefois aux experts, telle que la piste des Trois-Ruisseaux, peuvent maintenant être atteintes par les intermédiaires, tout en offrant de quoi satisfaire les exigences des skieurs les plus avancés. En outre, une nouvelle piste partant du sommet du Mont Orford a été ouverte l'été dernier. Mesurant 8,000 pieds de longueur, elle est destinée aux skieurs de calibre intermédiaire.

De Montréal à Québec, à la raquette

Trois raquetteurs de la région de Montréal, trois de Sherbrooke et deux de Windsor Mills partiront en fin de semaine pour une longue marche qui les conduira au congrès international de la raquette, les 3 et 4 février, à Québec.

Ces courageux athlètes tentent d'attirer l'attention du public sur l'événement principal de l'année dans le sport de la raquette en marchant par étapes jusqu'à l'endroit même du congrès international. Tous seront attendus dans la journée de vendredi, le 2 février.

Ces raquetteurs sont André Turgeon, du club Le Carillon, de Jacques Cartier, qui partira samedi (demain), à 8 h. 30 de la matinée; Emile Gobeil, qui s'était rendu l'an dernier jusqu'à Errol, Me., pour le congrès à Lewiston, Me., et son coéquipier Paul-E. Boyde, du club Cours Joyeux, de Jacques Cartier, qui partiront dimanche après-midi.

Mlle Pauline Massé et M. Fernand Beaudin, du club L'Intéride, de Windsor Mills, doivent partir ce soir. Ils rejoindront probablement trois marcheurs

tée à l'égard des joueurs de couleuvre.

Un jour de 1949, pendant la période d'entraînement, j'avais été invité, à pied levé, à remplacer un conférencier au Lions' Club de Vero Beach. Je n'avais pas eu le temps de préparer de texte et il me fallait improviser facile alors. On m'a dit par la suite que j'avais du front tout le tour de la tête en tenant à peu près ce langage à ces messieurs de la Floride, ou les Noirs restent de l'autre côté de la voie ferrée et qui doivent retourner dans leur coin au coucher du soleil. "Messieurs, vous vous dites qu'à Montréal, qui est une ville d'un million et demi, nous sommes des "niggers", vous avez peut-être raison. C'est chez nous, nous acceptons les athlètes à leur valeur, qu'ils soient blancs, jaunes ou noirs. De toute façon, chaque fois que vous voudrez vous débarrasser de joueurs comme Robinson, Campanella et Newcombe, faites un signe et nous les accueillons avec joie, parce qu'ils nous aident à gagner des championnats."

Par Gérard Gosselin

Lorsque les Royaux de Montréal ouvrirent leur saison 1946 — qui devait être leur plus célèbre — des figures nouvelles étaient appelées à la direction du club. Il y avait d'abord Mel Jones, frais sorti de la marine américaine, qui était le nouveau gérant général; puis Clay Hopper, l'audacieux gérant qui fit ici la pluie et le beau temps pendant quatre saisons. Le soussigné remplaça Marcel Dufresne comme secrétaire et directeur des relations extérieures. C'est à cette nouvelle équipe qu'incombait le délicat problème de recevoir le protégé de Branch Rickey, le premier Noir à venir en uniforme dans le baseball organisé moderne. Seize ans ont passé. Ce Noir qui n'aurait pu jouer ailleurs en 1946, vient d'être appelé à faire partie du Temple de la Renommée. Aucun choix ne pouvait faire autant plaisir aux sportifs de Montréal qui ont été les premiers à l'encourager et qui, sans le savoir, à l'époque, l'aidaient à se tailler une place de choix dans le baseball majeur qui était d'une reticence enté-

Sandy Stephens avec les Alouettes

Rousseau découverte de l'année

MONTREAL. — Les Canadiens ont l'impression d'avoir découvert un petit homme avec un avenir brillant dans la LNH. Il s'agit de Bob Rousseau, âgé de 21 ans, un fin ailier droit qui peut également évoluer au centre et se distinguer à la défensive.

Rousseau n'a participé qu'à 60 parties dans la LNH — 15 en 1960-61 et 45 cette saison — mais son pilote Toe Blake prétend qu'il se comporte déjà comme un vétérinaire. Selon ce dernier, la jeune recrue paraît tout faire de la bonne façon, non seulement il a été une étoile sur la défensive, mais il a aussi compté des buts importants dernièrement.

Rousseau a été tenu au rôle de tueur de punitions au début de la saison et n'a réussi que deux buts au cours de ses 31 premières parties. Puis, le 23 décembre, à la suite d'une blessure au genou de Bernard Geoffrion, Blake l'a placé sur un trio régulier avec Jean Béliveau et Gilles Tremblay avec le résultat qu'il a doublé immédiatement son total de buts. Depuis, il en a ajouté huit, portant sa production à 12.

Rousseau lui-même ne saurait expliquer son succès, si ce n'est la raison modeste voulant qu'il soit dû au fait que les autres équipes ne le connaissent pas encore à cause de sa venue récente.

Recrue de l'année

Malgré son faible total de buts pour le début de la saison, Bob Rousseau est en tête des recrues dans le scrutin de première moitié de saison, devant Cliff Pennington par deux points. Ce qui fait dire à Blake que Rousseau mérite bien cet honneur, bien qu'il ait eu peur qu'on tienne trop compte de sa production, tout en oubliant son efficacité défensive. Quant à lui, il ne fait aucun doute que Rousseau est supérieur à Pennington.

On sait que les deux joueurs évoluent pour Hull-Ottawa l'an dernier. Toutefois, les Canadiens ne pouvaient protéger qu'un seul des deux hommes. Ils n'ont jamais hésité à préférer Rousseau. Rousseau semble fragile sur la patinoire, mais ses poignets développés lui permettent de passer un des plus durs lancers frappés du circuit. En somme, il est plus fort qu'il ne semble l'être, ce qui lui aide à encaisser de rudes mises en échec.

Ski I.-C.

C'est vers les pentes si populaires du Mont Sutton que se dirigera, dimanche 28 janvier, le club de ski immaculé de la région. Quel skieur ne connaît pas ce site pittoresque des Cantons de l'Est.

Ainsi ne tardez pas à réserver vos billets. Le départ aura lieu immédiatement après la messe de 7 heures célébrée au théâtre du Centre. Pour renseignements, priez de communiquer avec le secrétaire du Centre des loisirs I.-C. vendredi soir entre 7 et 10 heures ou samedi de 1 à 5 heures à LA 2-1109.

Il faut prendre ses billets au plus tard samedi.

du club L'Audacieux, de Sherbrooke: Charles Delorme, Roger Gendron et Patrick Rhéaume, qui quitteront Sherbrooke lundi matin.

Au cours de cette fin de semaine des 3 et 4 février, les raquetteurs de tous les coins de la province et des Etats-Unis se rendront à Québec pour l'événement. On prévoit qu'environ 500 raquetteurs de Montréal feront le voyage, la plupart par train, pour des festivités qui entreront dans le cadre du carnaval de Québec.

Dimanche, plusieurs raquetteurs des clubs de la métropole et des environs participeront au festival du club Le Laurentien, de l'Abord à Plouffe.

HOCKEY

HIER

Ligue Nationale: Aucune partie.
Ligue Américaine: Hershey à Québec.
Ligue de l'Est: Kingston à St. Marie.

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

Equipe	G	P	N	Pp	Pt
Canadien	21	11	161	107	61
Toronto	28	13	8	133	113
Chicago	16	16	13	120	117
Detroit	16	20	8	119	124
New York	13	21	8	124	136
Boston	11	20	8	122	135

LIGUE AMERICAINE

DIVISION EST

Equipe	G	P	N	Pp	Pt
Springfield	28	12	3	172	113
Hershey	21	15	4	124	118
Providence	16	22	8	119	124
Quebec	19	23	1	128	138

DIVISION OUEST

Equipe	G	P	N	Pp	Pt
Cleveland	26	14	3	135	129
Buffalo	22	21	1	138	139
Rochester	21	19	2	126	146
Pittsburgh	8	31	2	107	138

Au gré du Sport
Bon gré, mal gré

Par Jean-Paul Cofsky

Bob Bédard, le joueur numéro un du tennis canadien, annonce qu'il ne participera plus aux tournois internationaux. Finis les voyages, finie la Coupe Davis. Mais Bédard ne mettra pas pour cela sa raquette dans les boîtes à mites. Tant pis pour la compétition mondiale, mais une aide précieuse pour le développement des juniors: car malgré sa décision il ne coupe pas tous les fils qui le rattacheront toujours au sport qu'il aime. Les 10 et 11 février prochains, il jouera des matches hors concours au gymnase Saint-Laurent en compagnie des frères Carpenter, Savaria, Tielemans, Laverdure, Rochon, Crotty, Godbout. Dans son nouveau rôle de "conseiller technique" son jeu deviendra peut-être encore plus brillant parce que ne jouant plus sous la pression constante que lui occasionnait le souci d'avoir à porter sur ses épaules le poids des succès du Canada entier, il retrouvera son talent naturel d'instituteur, l'art qu'il possède bien: celui d'enseigner.

Une hirondelle ne fait pas le printemps et cinq ou six victoires au début d'une saison, même si elles sont d'une importance extrême ne veulent pas dire automatiquement une place dans les éliminatoires, ce que doit méditer amèrement ce jour-ci l'instructeur des Rangers, dont l'équipe glisse dangereusement vers l'élimination.

Il n'y a certes pas eu excès de confiance de la part des Rangers, ni non plus trop de complaisance d'affichés alors qu'ils furent pour un temps perchés aux sommets du classement. Seulement... il y a un mais! Mais Harvey ne peut jouer soixante minutes par partie, c'est là toute la réponse. Tant qu'il put jouer de 30 à 40 minutes par jour, l'allure de son club se maintint. Une cheville écorchée qui s'obstine à ne pas guérir, une douloureuse blessure à l'aine qui lui raccourcit les enjambées et dit non aux échappées qui en faisaient une menace, ces deux facteurs accablés à ses 37 ans sont le noeud du point d'interrogation quand au futur de ses Rangers.

Le talent de Loulou Fontinato pour mettre le feu aux poudres est bien connu. Parfois son procédé a du bon et ranime les énergies défaillantes de ses co-équipiers. Même quelques bons coups de poing qui vous méritent un petit repos de deux minutes ne sont pas une vilaine chose, s'ils ont pour effet salutaire de rendre plus prudent l'adversaire, partant moins fougueux.

Mais une chose qu'il perd souvent de vue, c'est que la bataille des poings est moins profitable souvent que la bataille des points. Surtout quand on perd aux poings et que le tableau indicateur nous affiche une défaite aux points de son côté. Nous ne demandons certainement pas à Loulou de changer son caractère; on est comme on naît. Ce que nous espérons d'ici la fin de la saison cependant, c'est qu'il change son point de vue, qu'il fasse le point, qu'il marque des points, qu'il joue le point pour le point, qu'il se tienne le poing sur les hanches... qu'il ne lance point son poing car il doit y avoir moyen de gagner son point sans poing.

Le tennis et le golf sont deux sports pratiqués par des milliers d'adeptes de plus en plus nombreux. Cependant l'un, le golf, produit des as d'envergure internationale pendant que l'autre, le parent pauvre... mais voyons plutôt!

J'ai devant moi un communiqué de presse qui annonce qu'à la suite d'une entente entre l'Association professionnelle de golf au Canada et la Maison Seagram, cette dernière est heureuse de commanditer la tournée de MM. Knudson, Al Balding et Jack Bissegger qui participeront à des championnats internationaux en Amérique Centrale, en Amérique du Sud et en Extrême-Orient à compter du 8 février prochain.

L'autre dépêche, laconique, dit en trois lignes que Ann Barclay, de Toronto classée première au palmarès du tennis canadien en 1961, partira le 30 janvier pour jouer dans ses premiers tournois internationaux... à ses propres frais!

Ai-je besoin de commenter ces deux faits divers?

La présence de joueurs noirs avec les Royaux aux Etats-Unis causait bien des ennemis. A Baltimore, ils n'étaient pas admis à l'hôtel Emerson. Au McAlpin, de New-York, on les acceptait à condition qu'ils restent dans leur chambre et ne s'ajoutent pas dans le hall d'entrée. A Baltimore, des gens annulèrent leurs billets de saison à la première visite des Royaux. Par contre, en trois parties disputées le jeudi, le vendredi et le samedi, 68,000 personnes vinrent voir Robinson à l'œuvre... A bord des trains, c'était encore un problème. On tirait une tenture autour de leur siège, réservée aux Noirs, dans un bout du wagon-restaurant. C'est Jimmy Bloodworth et Al Gifford qui, en 1947, faillirent causer tout un émoi, à bord du Royal Blue, entre New-York et Baltimore, quand ils insistèrent, au scandale des autres passagers, pour que Roy Campanella partage leur table.

de l'arbitre Van Graffan, qui prenait le monopole de la couleuvre.

La présence de joueurs noirs avec les Royaux aux Etats-Unis causait bien des ennemis. A Baltimore, ils n'étaient pas admis à l'hôtel Emerson. Au McAlpin, de New-York, on les acceptait à condition qu'ils restent dans leur chambre et ne s'ajoutent pas dans le hall d'entrée. A Baltimore, des gens annulèrent leurs billets de saison à la première visite des Royaux. Par contre, en trois parties disputées le jeudi, le vendredi et le samedi, 68,000 personnes vinrent voir Robinson à l'œuvre... A bord des trains, c'était encore un problème. On tirait une tenture autour de leur siège, réservée aux Noirs, dans un bout du wagon-restaurant. C'est Jimmy Bloodworth et Al Gifford qui, en 1947, faillirent causer tout un émoi, à bord du Royal Blue, entre New-York et Baltimore, quand ils insistèrent, au scandale des autres passagers, pour que Roy Campanella partage leur table.

Le printemps suivant,

Contrat de \$110,000, dont trois ans à \$30,000 et \$20,000 en boni

MONTREAL. — Lors d'une dramatique conférence de presse tenue hier soir aux quartiers généraux du club de football des Alouettes de Montréal, la nouvelle tant attendue de la signature du contrat d'un quart-arrière étoile fut officiellement confirmée. Sandy Stephens, l'orgueil du Minnesota, acceptait de venir se joindre aux Alouettes de Ted Workman. Cette étoile du gridiron américain dont on se disputait les services à coups de bonis fantastiques a finalement décidé de faire carrière au Canada après avoir soupesé toutes les offres des plus alléchantes reçues entre autres des Lions de Détroit et des Titans de New-York. Stephens à des milliers de milles de la métropole, par la magie du téléphone, a bien voulu se plier aux exigences des journalistes avides de savoir le pourquoi de sa décision et a répondu clairement, sans faux-fuyant mais avec adresse aux multiples questions qui le tassaient au pied du mur.

— A-t-il été question de boni pour s'assurer de vos services?

— Oui, sans aucun doute.

— Avez-vous considéré sérieusement les propositions des Lions de Détroit?

— Oui, et si je n'ai pas signé, ce n'était pas une question d'argent.

— Quelles sont les raisons qui vous ont incité à dire oui à M. Workman?

— J'en ai deux: la première, c'est que les conditions financières me satisfaisaient pleinement, et la deuxième, c'est l'assurance que j'ai reçue que mon avenir serait assuré une fois ma carrière terminée dans le football. Je dois dire aussi que les conditions de vie à Montréal dans la situation où je suis semblent m'apporter toutes les garanties d'un meilleur sort.

— M. Stephens, que voulez-vous dire par de meilleures conditions de vie?

— Exactement ce que Jackie Robinson, fameuse étoile du baseball, en pensait lui-même en parlant de Montréal. Pas question de race, pas de problèmes...

Sandy Stephens est un jeune colosse de 21 ans, pesant 212 livres, mesurant 6'11" qui excelle dans les trois domaines de tout quart-arrière qui se respecte. Il court, passe et botte avec une adresse consommée. Stephens est depuis trois ans l'orgueil du Minnesota qui le voit partir avec regret. Ses caractéristiques sont sa facilité de course à l'emporte-pièce et ses accélérations au beau milieu d'une course en plein centre de la ligne ennemie.

Il présente sur le champ de football l'aspect d'un vrai général aux décisions promptes et au flair pour sauter sur l'occasion propice au moment où elle se présente. De plus son record sur la défensive est des plus impressionnants puisqu'il est considéré comme un des dix meilleurs joueurs dans ce domaine aux Etats-Unis. Sa

seule faiblesse résiderait dans le fait qu'il n'est pas un passeur de super-classe. Ses critiques les plus féroces cependant ont été obligées de lui rendre hommage cette année. En effet on s'est accordé d'accord pour dire qu'il était le joueur le plus amélioré de son circuit dans ce domaine. Ce qui est plus fait une grande vedette de Stephens, c'est son esprit d'équipe, son énergie qu'il apporte à la cause commune. Il ne connaît qu'une chose: gagner une jouée de football et pour ce faire il s'efforce jusqu'à son dernier souffle d'énergie. Les concerts d'éloges dont ce

jeune homme a été l'objet ont jusqu'à fait dire à certains qu'il n'y avait pas de clubs des ligues majeures qui comptaient autant sur un seul homme pour remporter une précieuse victoire que Minnesota comptaient eux-mêmes sur Stephens. C'est d'ailleurs tout à sa louange qu'il n'ait pas pris toutes ces déclarations comme des flatteries mais bien plutôt comme un défi lancé à ses aptitudes. Voilà pourquoi en somme la direction des Alouettes se réjouit de sa capture; Stephens semble en effet devoir être le tonique nécessaire si longtemps attendu... soit depuis le départ de Sam Etcheberry.

FORUM
SAMEDI, le 27 JANVIER
à 8.00 P.M.
L.N.H. — HOCKEY
RANGERS
vs
CANADIENS
Tribunes: billets à \$1.75 en vente aujourd'hui, de 10 h. à 9 p.m. et demain, à compter de 10 h. a.m.; entrée générale: billets à \$1.75 et \$1.50 en vente aujourd'hui et demain; entrée générale: billets à \$1.25 en vente samedi soir, à 5 h. au ticket de la rue St-Luc. APPUYEZ LA SEMAINE DU HOCKEY MINOR.

FORUM
CE SOIR à 8 h. 30
Ligue métropolitaine de Hockey
VALLEYFIELD
—vs—
N. D. G.
ENTREE GENERALE 30 c. - enfants, 25 c. - Billets en vente ce soir à 7 heures.

SKI
STE-AGATHE
9 T-BARS • 1 TELESIEGE

COMMISSION ROYALE SUR LES SERVICES DE SANTE

AUDIENCES PUBLIQUES

Des audiences publiques auront lieu dans les provinces d'Ontario et de Québec aux dates et aux endroits indiqués:

Province	Date	Endroit
Ottawa (Ont.)	19 mars au 30 mars 1962	Salle d'audience de la Commission des transports, Gare centrale (Union), 10 heures du matin.
Québec (P.Q.)	9-10 avril 1962	Château Frontenac, 10 heures du matin.
Montréal (P.Q.)	11, 12, 13 et 16, 17, 18 et 19 avril 1962	Salle du conseil de l'Immeuble de l'Aviation civile internationale, 10 heures du matin.
Toronto (Ont.)	7, 8, 9, 10 et 11 mai 1962	Auditorium Howard Ferguson de la résidence Sir Daniel Wilson, Université de Toronto, 10 heures du matin.

La Commission royale d'enquête sur les services de santé invite les organismes, associations et particuliers s'intéressant à ses travaux à lui communiquer des renseignements pertinents et leurs propositions relatives au sujet à l'étude. La Commission a été chargée de faire enquête et rapport sur les moyens actuels et les besoins futurs en ce qui concerne les services de santé pour la population du Canada, ainsi que sur les ressources destinées à assurer ces services, et pour recommander les mesures, compatibles avec la répartition constitutionnelle des pouvoirs législatifs au Canada, qui, de l'avis des Commissaires, assureront que les meilleurs soins possibles de santé seront à la disposition de tous les Canadiens. Le mandat de la Commission spécifie, entre autres, ce qui suit:

- Les installations et moyens actuels pour fournir des services de santé aux particuliers, y compris la prévention, le diagnostic, les traitements et la réadaptation;
- Les moyens d'améliorer les services actuels de santé;
- La corrélation de tout programme nouveau ou amélioré avec les services actuels en vue d'assurer des services améliorés de santé;
- Les besoins actuels et futurs de personnel nécessaire aux services de santé;
- Les moyens de recruter un personnel approprié possédant la meilleure formation et la plus haute compétence possible pour de tels services;
- Les installations ou moyens matériels actuels et les exigences futures pour assurer des services de santé convenables;
- Le coût estimatif des services de santé actuellement rendus aux Canadiens, avec le coût projeté de tous changements pouvant être recommandés pour l'essor des programmes actuels ou pour tout nouveau programme proposé;
- Le mode de financement des services assurant les soins de santé actuellement offerts par les patrons, les syndicats ouvriers, les associations professionnelles, les compagnies d'assurances ou de toute autre façon;
- Le mode de financement de tout programme nouveau ou plus vaste pouvant être recommandé;
- Le rapport existant entre les recherches médicales et les programmes actuels et ceux qui pourraient être recommandés en ce qui concerne les soins de santé, ainsi que les moyens d'encourager à un haut degré le progrès scientifique dans le domaine de la médecine au Canada;
- La possibilité et l'opportunité d'instituer des priorités dans l'établissement des services assurant les soins de santé; et
- Toutes autres questions que les Commissaires estiment appropriées pour l'amélioration des services de santé en faveur de tous les Canadiens.

Il importe que les exposés écrits, qui doivent être établis en 25 exemplaires, parviennent au secrétaire

le 26 février 1962 pour les audiences d'Ottawa
le 19 mars 1962 pour les audiences de Québec
le 19 mars 1962 pour les audiences de Montréal
le 16 avril 1962 pour les audiences de Toronto.

Les participants aux audiences de la Commission sont instamment priés de transmettre leurs mémoires aux dates indiquées afin que les commissaires puissent tenir dûment compte des vues exprimées. Les audiences de la Commission seront consacrées à la revue des conclusions des mémoires et à l'audition des dissertations et thèses exposées de vive voix.

On peut obtenir des exemplaires du mandat de la Commission et de plus amples détails sur la présentation de mémoires et la comparution aux audiences en écrivant au soussigné:

SECRETAIRE
Commission royale d'enquête sur les services de santé
Immeuble Daly
Boîte postale 1173
Ottawa, (Ontario)

Montréal, sans club de baseball, a pourtant ouvert la voie à tous les joueurs de couleur

Par Gérard Gosselin

Lorsque les Royaux de Montréal ouvrirent leur saison 1946 — qui devait être leur plus célèbre — des figures nouvelles étaient appelées à la direction du club. Il y avait d'abord Mel Jones, frais sorti de la marine américaine, qui était le nouveau gérant général; puis Clay Hopper, l'audacieux gérant qui fit ici la pluie et le beau temps pendant quatre saisons. Le soussigné remplaça Marcel Dufresne comme secrétaire et directeur des relations extérieures. C'est à cette nouvelle équipe qu'incombait le délicat problème de recevoir le protégé de Branch Rickey, le premier Noir à venir en uniforme dans le baseball organisé moderne. Seize ans ont passé. Ce Noir qui n'aurait pu jouer ailleurs en 1946, vient d'être appelé à faire partie du Temple de la Renommée. Aucun choix ne pouvait faire autant plaisir aux sportifs de Montréal qui ont été les premiers à l'encourager et qui, sans le savoir, à l'époque, l'aidaient à se tailler une place de choix dans le baseball majeur qui était d'une reticence enté-

tée à l'égard des joueurs de couleur.

Un jour de 1949, pendant la période d'entraînement, j'avais été invité, à pied levé, à remplacer un conférencier au Lions' Club de Vero Beach. Je n'avais pas eu le temps de préparer de texte et il me fallait improviser facile alors. On m'a dit par la suite que j'avais du front tout le tour de la tête en tenant à peu près ce langage à ces messieurs de la Floride, ou les Noirs restent de l'autre côté de la voie ferrée et qui doivent retourner dans leur coin au coucher du soleil. "Messieurs, vous vous dites qu'à Montréal, qui est une ville d'un million et demi, nous sommes des "niggers", vous avez peut-être raison. C'est chez nous, nous acceptons les athlètes à leur valeur, qu'ils soient blancs, jaunes ou noirs. De toute façon, chaque fois que vous voudrez vous débarrasser de joueurs comme Robinson, Campanella et Newcombe, faites un signe et nous les accueillons avec joie, parce qu'ils nous aident à gagner des championnats."

Je ne suis pas prêt d'oublier cette première période d'entraînement. Plusieurs joueurs de l'organisation des Dodgers revenaient des armées et il fallait les accepter. A un moment donné, les Royaux avaient plus de 70 joueurs au camp. Certains d'entre eux, originaires des Etats du sud, ne présentaient pas bien fort la co-existence avec Robinson. Il y avait des chuchotements, des attitudes blessantes, des critiques voilées. Même Clay Hopper, qui venait du Mississippi, dut faire des prodiges de compromis pour ne pas mêler le Robinson-joueur et le Robinson-homme. Un joueur de l'équipe ne se cachait pas pour raconter: "The niggers, when they are young, they are cute like little pigs... When they get old, they are pigs, period." Au début de la saison, Elmer Durrett, de Dallas, et Tom Tatum, le regardaient de travers. Mais après une couple de mois de réserve, de diplomatie, de patience et de jeu inspiré, Robinson était à peu près admis par tous ses co-équipiers. Si bien qu'au cours d'une dispute, à Montréal, on vit Durrett du Sud, prendre la défense de Robinson auprès

de l'arbitre Van Graffan, qui prenait le monopole de la couleuvre.

La présence de joueurs noirs avec les Royaux aux Etats-Unis causait bien des ennemis. A Baltimore, ils n'étaient pas admis à l'hôtel Emerson. Au McAlpin, de New-York, on les acceptait à condition qu'ils restent dans leur chambre et ne s'ajoutent pas dans le hall d'entrée. A Baltimore, des gens annulèrent leurs billets de saison à la première visite des Royaux. Par contre, en trois parties disputées le jeudi, le vendredi et le samedi, 68,000 personnes vinrent voir Robinson à l'œuvre... A bord des trains, c'était encore un problème. On tirait une tenture autour de leur siège, réservée aux Noirs, dans un bout du wagon-restaurant. C'est Jimmy Bloodworth et Al Gifford qui, en 1947, faillirent causer tout un émoi, à bord du Royal Blue, entre New-York et Baltimore, quand ils insistèrent, au scandale des autres passagers, pour que Roy Campanella partage leur table.

Dixie Walker, Ed Etevens et Carl Furillo organisèrent une petite grève, mortelle, pour protester contre la promotion Robinson chez les Dodgers. Walker prit sa retraite. Stevens fut échangé à Pittsburgh. Quant à Furillo, après un discours en trois points de Branch Rickey, il avala sa pilule et resta coi. Une chose est certaine. Les statistiques sont là pour prouver que Rickey n'a pas fait d'erreur en prévoyant pour Robinson une carrière phénoménale. Des sa première saison à Montréal, il gagnait le championnat des frappeurs avec une moyenne de .349 au bâton. Aimant la compétition et habitué aux obstacles, c'est quand tout semblait ligué contre lui qu'il donnait le meilleur de lui-même. Ses meilleures parties, il les a jouées devant les plus grosses foules. Inutile de rappeler qu'il a été un précurseur pour sa race, non seulement comme athlète, mais aussi sur le plan social et national, en gardant toujours la fierté et la dignité convenables. Le baseball majeur



EN ENTRANT A L'ACADEMIE

Le père Pierre Angers fait l'éloge de Ringuet

Dans la grande salle des Promotions de l'école des Hautes études commerciales, le père Pierre Angers a prononcé, hier soir, l'éloge de l'écrivain Philippe Panne-
ton, mieux connu en littérature sous le nom de Ringuet au fauteuil duquel il succède à l'Académie canadienne-française.

Nos lecteurs trouveront ici quelques extraits de ce discours dans lequel le nouvel académicien exalte les vertus littéraires et humaines d'un écrivain qui tient une place éminente parmi les auteurs canadiens d'expression française. Après avoir rappelé la carrière internationale de "Trente arpents", Le Père Pierre Angers poursuit:

"L'apparition d'une oeuvre est un bonheur, au Canada, c'est une fortune. Notre pays, encore dépourvu de l'ensemble des instruments intellectuels indispensables à l'étude de son passé, de son présent et de son avenir, est toujours comblé par la réflexion de ses écrivains qui recueillent, concentrent et traduisent le trésor de l'expérience personnelle et collective. A cet égard, Ringuet a des dons éminents. Il a découvert et exprimé la signification des êtres, des humbles gestes, des objets méconnus et la grandeur de la vie quotidienne.

M. Roger Brien fait l'éloge du père Angers

C'est l'académicien Roger Brien qui devait présenter hier soir le récipiendaire. Dans une remarquable allocution, M. Brien a évoqué les bouleversements du monde moderne, l'écrasement de la technique et, en contre-partie, les merveilleuses ressources de la poésie et de l'humanisme dont dispose l'homme pour affronter son destin du 20^e siècle. Parlant du père Angers, il a déclaré: "En ce siècle de perturbations, de trahison de trop d'élites, votre attitude, votre choix, libre dans le domaine de la culture et de l'éducation, marque un élan d'arrêt dans les plongées fantasmagoriques vers l'abîme, un tremplin à de nouvelles orientations." Brien a longuement insisté sur les qualités du récipiendaire: clarté, souplesse, sens poussé de l'analyse, lucidité. En lui, il voit "l'un des penseurs et des écrivains les plus représentatifs de notre groupe ethnique".

Poursuivant son éloge, le R. P. Angers n'hésite pas à dire que la production intellectuelle de Ringuet fut "vaste et variée comme les intérêts, la curiosité et l'ample érudition de cette intelligence ouverte à toutes les circonstances. Il précise: "La médecine n'est pas la seule science qui ait retenu l'attention du docteur Philippe Panne-
ton. Il a porté son intérêt à l'astronomie et à la géologie, à l'histoire et à la géographie, à l'archéologie et à l'anthropologie. Séduit par les découvertes et les hypothèses audacieuses des archéologues américains, Ringuet a cherché à faire oeuvre de synthèse et de haute vulgarisation. "L'Amiral et le facteur" complète ce tableau de la pré-histoire par une présentation nouvelle des données sur la découverte du Nouveau Monde.

Pour terminer le Père Angers s'attarde, également, sur l'oeuvre à proprement parler romanesque de Ringuet. Il cite "L'Héritage", "Fausse monnaie" et "Le Poids du jour". De ce recueil de contes qu'il "L'Héritage", le père Angers dira: "Ces neuf récits soignés, écrits dans une facture sobre et classique comportent chacun une note très humaine: la pitié attendrie, la malice narquoise, la puissance tragique."

Enfin, pour clore cet éloge, le père Angers parlera de cette difficulté d'être écrivain, du labeur et de la vie intérieure que cela nécessite. "Chez lui, dira-t-il, la vision, la tonalité, la composition et le style, nés ensemble d'une même expérience intérieure, se sont fondus pour donner une oeuvre d'une seule venue."

AVIS REGIE DES ALCOOLS DU QUEBEC

Avis est par la présente donné que les personnes ci-après mentionnées ont fait une demande de permis à la Régie des alcools du Québec:

NOM	ADRESSE	CATEGORIE
PAQUIN, Adrien	4936 Ardennes Montréal-Nord	Epicierie
BERTONE, Antonio	2205 est. Bélanger	Epicierie
LARIVIERE, Paul P.	5195 Iberville	Taverne
TUCCI, Salvatore	1999 L.O. David	Epicierie
PARNELL, Jean	6710 Boul. St-Laurent	Salle à manger, bar-comptoir
DAGNESE CROMP, Mme Lucienne	8400 Marseille	Epicierie
DI STEFANO, Giuseppe	2291 est. Fleury	Epicierie
CLOUETTE, Rhéal	5987 est. Notre-Dame	Taverne
SYDNEY, Drapkin	540 Boucher	Salle à manger, bar-salon
ANCZUROWSKI, Grégoire	465 Ogilvy	Taverne
GREENE, Ronald George	626-626A Ouest Jarry	Restaurant, bar-salon
BRUCKMEIER, Fred	1459 St-Alexandre	Cabaret, salle à manger, bar-salon, bar-comptoir
LAGUE, Léopold	200 Bourget	Epicierie
BOURCIER, Jean-Marie	949 St-Laurent	Salle à manger, bar-salon, cabaret
GAGNON, Gaston	916 St-Laurent	Salle à manger, bar-comptoir
LAURIN, Camille	1222-1224 St-Laurent	Salle à manger, bar-comptoir, bar-salon, cabaret
VARVARIS, C.	1230 Burnside	Salle à manger

Quiconque désire formuler des objections à l'émission de ces permis doit le faire par écrit, dans les quinze jours de la publication du présent avis.

L'écrit contenant les raisons de l'objection à l'octroi d'un permis doit être signé et envoyé dans le délai ci-dessus, par poste recommandée à:

REGIE DES ALCOOLS DU QUEBEC

BUREAU DU GREFFIER
CASE POSTALE 1058, PLACE D'ARMES
MONTREAL, P. Q.

Libéraux et conservateurs s'accusent: "Vous sacrifiez l'unité nationale"

OTTAWA (DNC) — La question de l'unité nationale a été soulevée, hier, par plusieurs députés tant libéraux que conservateurs, en particulier M. Davie Fulton, ministre de la justice, M. Lionel Chevrier, député libéral de Laurier, M. Jean-Paul Deschatelets, député libéral de Maisonneuve, et M. Hewitt Craftey, conservateur de Brome-Missisquoi.

Les uns et les autres se sont mutuellement accusés de sacrifier l'unité nationale à des intérêts partisans.

Les libéraux

M. Lionel Chevrier a accusé les conservateurs d'être profondément divisés sur la question des signes distinctifs de la

M. Laurendeau: les droits du Québec méritent d'être considérés avec plus de soin

KINGSTON — Le rédacteur en chef du "Devoir", M. André Laurendeau, qui parlait mercredi soir à l'université Queen's, de Kingston, a déclaré que les droits du Québec méritent d'être considérés plus attentivement que ceux des autres provinces prises séparément. "Le Québec, dit-il, n'est pas une province comme les autres. Elle a besoin de plus d'autonomie que l'île-du-Prince-Édouard, par exemple."

Il a expliqué que le problème du bilinguisme et l'état actuel des relations entre l'Etat fédéral et les Etats provinciaux sont les causes principales des mouvements séparatistes. On ne redresse pas la situation, dit-il, qu'en retournant à l'esprit de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord: le Québec doit être traité de façon particulière et ses exigences primer celles des autres parties du Canada.

"Il est difficile pour les Canadiens de langue anglaise, poursuivit-il, de comprendre ce qu'une minorité ethnique peut ressentir. Certains événements, comme la conscription pendant la guerre, ont laissé de profondes cicatrices et créé de profonds remous dans l'esprit des Canadiens français."

nation canadienne comme un hymne et un drapeau officiels. Il est évident, selon lui, que le premier ministre ne veut pas agir dans ce sens non plus que nous donner les chèques bilingues promis par les conservateurs québécois et impatientement attendus.

Le chef du gouvernement, dit le député libéral, "semble plus intéressé à intensifier la division au sein de la nation canadienne et à opposer le reste du Canada au Québec qu'à promouvoir l'unité nationale en tentant de remédier à la crise que nous traversons présentement."

"A la suite du discours prononcé par le premier ministre devant un groupe de femmes conservatrices de l'Ontario, il semble que nous ne pouvons rien attendre du présent gouvernement" dans ces matières si importantes pour l'unité nationale.

Le député de Laurier a cité abondamment un article du correspondant parlementaire du Devoir, "qui, dit-il, ne manque surtout pas de sympathie à l'égard du présent gouvernement"

LE SENATEUR MACDONALD:

Le Canada fait face à un désastre économique

OTTAWA — Le sénateur W. Ross Macdonald, leader de l'opposition à la Chambre haute, a déclaré hier que le Canada devra faire face à un désastre économique si sa position, au niveau du commerce mondial, continue de se détériorer.

Au cours d'un discours marquant l'ouverture du débat sur le discours du trône, le sénateur Macdonald a dit que si la valeur des exportations a augmenté de 70 pour cent au cours de la dernière décennie, elle ne marque pas moins un recul de 20 pour cent, comparativement au produit national brut.

Depuis que le gouvernement Diefenbaker est en place, soit depuis 1957, a poursuivi M. Macdonald, le Canada est descendu d'un cran, au même rang, dans l'échelle des pays commerçants, sur le marché mondial.

"Ce courant, a ajouté le sénateur, ne peut être enrayeré que par des mesures énergiques et constructives en vue d'accroître le marché extérieur du Canada."

M. Macdonald a déclaré qu'il n'existe pas d'autre moyen d'obtenir au chômage que d'élargir les horizons commerciaux du Canada.

et qui reprochait au chef conservateur de s'être placé dans une situation déplaisante et d'avoir fait mine de vouloir soulever le reste du Canada contre la province de Québec. "Je partage entièrement, dit le député libéral, les vues exprimées par cet article et je suis d'avis que le chef du gouvernement doit des explications à cette Chambre d'abord et à toute la nation canadienne sur ses intentions et ses attitudes à ce sujet."

M. Chevrier se demande comment on peut avoir confiance dans un gouvernement dont le chef se comporte ainsi.

"Comment, dit-il, peut-on avoir confiance au parti au pouvoir alors que, sur une question qui se pose de plus en plus dans le Québec, la question du séparatisme, les conservateurs de cette province prennent des attitudes diamétralement opposées. Les ministres québécois ont tour à tour fait des déclarations dénonçant le séparatisme. Mais le député de Roberval, (M. Jean-Noël Tremblay) l'a favorisé à plusieurs reprises. On dit même qu'il s'apprête maintenant à devenir l'un des chefs du mouvement séparatiste dans le Québec et qu'il serait suivi par plusieurs de ses collègues conservateurs."

Quant à M. Deschatelets, il déclare que le parti politique qui prêche l'unité nationale soit au moins un parti représentatif de l'unité nationale. Or, dit-il, ce n'est pas le cas du parti conservateur où l'on peut déceler les tendances réactionnaires de deux pôles opposés. On se rappellera, dit-il, qu'un des ministres actuels (M. Gordon Churchill) prétendait, il y a quelques années, n'avoir pas besoin de la province de Québec pour faire élire un gouvernement conservateur.

J'espère, dit-il, que le premier ministre n'oubliera pas non plus que la plupart de ses députés québécois ont été élus avec l'appui de l'Union nationale et je trouve bien extraordinaire les efforts du secrétaire d'Etat (M. Noël Dorion) qui tente de démentir une chose que tout le monde sait et qu'il devrait être le premier à admettre. Le député de Gaspé (M. Roland English) a même écrit une lettre à feu M. Maurice Duplessis pour l'en remercier.

Ici, le député ne put poursuivre plus loin, ayant utilisé les trente minutes que lui allouaient les règlements.

Les conservateurs

M. Davie Fulton, ministre de la justice, et à sa suite plusieurs députés conservateurs du Québec, a accusé les libéraux, et particulièrement leur chef, M. Pearson, de tenir un langage dans la province de Québec et un autre dans le reste du pays. Il a cité en particulier le cas des programmes conjoints ou, selon lui, M. Pearson promet d'y mettre fin lorsqu'il parle

(Suite à la page 2)

Dupuis



Participez au concours du "QUARTIER FRANÇAIS"

\$4,000.00 en prix

Y COMPRIS UNE AUTO "ENVOY" CHEVROLET

Chaque achat d'un dollar vous donne droit à un coupon
Déposez vos coupons dans les boîtes CONCOURS chez Dupuis

TOUS NOS CHAPEAUX D'HIVER DE \$12.95 A \$25.00 A 1/2 PRIX

Grâce à cette offre terminez la saison avec un feutre haute qualité en ne payant que la moitié du prix. FEUTRE

FOURRURE — FEUTRE VELOURS. TOUTES FORMES EN VOGUE TYROLIEN, SPORT ET NUANCES: Vert - Brun - Bleu - Gris - Or - Blanc - Rouge. Entrées de tête dans le groupe: 6% à 7%.

"Pellati" chapeaux en feutre fourrure Ord. 8.95 **5.95**

Modèle en vogue avec calotte ronde ou pincée, fendue au centre. Le bord 1 1/2" et 1". Bleu - Gris - Brun - Charcoal. Entrées de tête dans le groupe: 6% à 7%. ECONOMIE de 3.00

Pas de commandes postales ni téléphoniques, s.v.p.
DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 650



SOLDE...

Ces chauds paletots d'hiver se vendent beaucoup plus cher habituellement

AUJOURD'HUI CHEZ DUPUIS

39.95

Venez dès 9 h. 30 ce matin, vous serez agréablement surpris de reconnaître des marques réputées

TISSUS

Texture TOUT LAINE
Texture DRAP VELOURS
Tout laine envers "CURON"
Tous sont légers mais chauds

NUANCES

Les plus sobres et en vogue: Gris - Brun - Bleu - Vert - Noir dans le groupe.

MODELES

Slip-On avec les épaules ordinaires ou mi-raglan.
Demi-doublure soyeuse, poches usuelles.

Tailles dans le groupe: 35 à 46

Statures ordinaire, courte, élancée

DUPUIS — CONFECTION POUR HOMMES
REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 610



Les chandails préférés des hommes pour le sport ou pour le travail...

le cardigan
"Jean Beliveau"

Ord. 21.95 **15.95**

100% laine MINCE/EPAISSE (thick and thin)
EFFET DE TWEED. Devant à glissière, encolure, taille et poignets en tricot uni de ton opposé.
Poirine: P. M. C. ExG. Noir/blanc — Chamois foncé/blanc — Aussi vert/blanc.

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 620

OUVERT CE SOIR JUSQU'À 9 h. — SAMEDI 5 h. 30